



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOËT
Séance ordinaire du 13 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie-Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
- Marie HERVE GUYOMAR, procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOCC, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-063

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.2 Fonctionnement des assemblées

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/09/2024

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/09/2024 jointe en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/09/2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques JULOUX



Le Secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Commune de CLOHARS CARNOËT

ZAC Les Hauts du Sénéchal

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900310-20241113-202464-DE



Compte Rendu Annuel à la Collectivité Année 2023 / Situation au 31 Décembre 2023



6 Bd du Finistère - CS33024
29334 QUIMPER CEDEX
Tél. : 02.98.95.37.25

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le
ID : 029-212900310-20241113-202464-DE

1 - RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	4
1.1. LES ELEMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS	4
1.1.1. LE TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT	4
1.1.2. LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION	5
1.1.3. LE CADRE FINANCIER	6
1.1.4. RAPPEL DES CRAC PRECEDENTS	7
1.2. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	8
1.2.1. LES PRINCIPALES COMPOSANTES PHYSIQUES	9
1.2.2. LES EVOLUTIONS DU PLAN D'AMENAGEMENT	10
1.2.3. LES EVOLUTIONS DU PROGRAMME DE LOGEMENTS	11
2 - ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	12
2.1. LE FONCIER	12
2.1.1. LES ACQUISITIONS FONCIERES	12
2.1.2. LES CESSIONS DE L'OPERATION	14
2.1.3. SUIVI CADASTRAL - REFERENCES D.A.	26
2.1.4. L'ARCHEOLOGIE DIAGNOSTIC ET PREVENTIVE	27
2.1.5. LES ACTIONS DE COMMERCIALISATION	28
2.2. LES PRINCIPAUX MARCHES D'ETUDES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE	29
2.3. LES PRINCIPAUX MARCHES DE TRAVAUX	29
2.4. LES REALISATIONS A FIN D'ANNEE 2023	30
3 - VOLET FINANCIER DE L'OPERATION	34
3.1. ARRETE DES COMPTES AU 31-12-2023	34
3.2. PREVISIONNEL DES DEPENSES SUR L'ANNEE 2024	34
3.3. PREVISIONNEL DES RECETTES SUR L'ANNEE 2024	35
3.4. PRINCIPALES ACTUALISATIONS AU BILAN PREVISIONNEL CRAC 2023	36
3.4.1. DEPENSES	36
3.4.2. RECETTES	36
3.5. LA TRESORERIE DE L'OPERATION	37
3.6. L'ECHEANCIER DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU CONCEDANT	37
4 - CONCLUSION	38
5 - ANNEXES FINANCIERES - BILAN PREVISIONNEL	39

ZAC LES HAUTS DE SENECHAL COMPTE-RENDU ANNUEL A CLOHARS-CARNOËT

Année 2023 – Arrêté des comptes au 31-12-2023

FICHE SIGNALÉTIQUE

COLLECTIVITE	Clohars Carnoët
OPERATION	Opé 213 – ZAC Les Hauts du Sénéchal
TYPE D'OPERATION	AMENAGEMENT
FORME D'INTERVENTION	CONCESSION
DATE D'EFFET	15 juin 2012
DATE D'EXPIRATION	15 juin 2028
Approbation dernier avenant AVENANT N°5	Avenant notifié en date du 27-11-2023 Objet : Prorogation concession 2 années supplémentaires
APPROBATION CRAC PRECEDENT	Délibération CM 2023-82 du 21 novembre 2023
DOSSIER SUIVI PAR	Nicolas JOUSSET – Directeur Aménagement

1 - Rappel des caractéristiques de l'opération

1.1. Les éléments juridiques et administratifs

La commune de Clohars-Carnoët a décidé d'engager une réflexion d'ensemble pour développer une Zone d'Aménagement Concertée. Le site a fait l'objet d'une première phase d'études de juin 2009 à février 2011 visant à définir un programme et les premières orientations d'aménagement.

Ainsi, pour contribuer au dynamisme démographique et économique de la commune tout en maîtrisant son urbanisation, la commune, en accord avec les objectifs de la Communauté de Commune du Pays de Quimperlé (Quimperlé Communauté), a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de densification et de développement du centre bourg.

À la suite du travail sur un périmètre d'étude plus large, un périmètre opérationnel a été retenu pour une surface d'environ 16,8 ha prévoyant environ **310 logements** :

- Environ 110 logements collectifs ou semi-collectifs (35 % des logements), dont environ 50 en locatif social
- Environ 200 logements individuels (65 % des logements), dont environ 40 en accession aidée. Ces logements seront inclus dans des opérations groupées (environ 70 logements) ou en parcelles libres (environ 90 logements)
- Une emprise d'environ 9 000 m² pour un équipement éducatif ou de loisirs

Ce programme présente une densité de l'ordre de **27 logements/ha**.

- Un pourcentage de logements locatifs sociaux de l'ordre de 16 %.
- Un pourcentage de logements en accession aidée de l'ordre de 10 %.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs usagers et habitants ainsi que l'ensemble des règles de constructibilité à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

1.1.1. Le traité de concession d'aménagement

- En application des Articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vu confier la réalisation de l'opération par un **traité de concession d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 16 mai 2012 et notifié en date du 15 juin 2012**.
- **Avenant N°1** – Modification de la durée de la concession pour 4 années supplémentaires - approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 15 Octobre 2019 et notifié en date du 21 octobre 2019.
- **Avenant N°2** – Ajout d'un terme de rémunération complémentaire SAFI R1 pour le suivi du dossier de transfert dans le domaine public communal de la parcelle privée cadastrée AC n°169 - approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 05 novembre 2020 et notifié en date du 13 novembre 2020.
- **Avenant N°3** – Modification de la compétence travaux SAFI pour le Secteur Sud de la ZAC : le concessionnaire ne sera pas chargé des conventionnements de travaux pour la mise en œuvre des réseaux HTA & Basse Tension (réseaux et matériels), de l'Eclairage Public (réseaux et matériels) et des surlargeurs de tranchées nécessaires au réseau Gaz - approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 23 septembre 2021 et notifié en date du 30 septembre 2021.
- **Avenant N°4** – Transfert du traité de concession à Finistère Habitat - approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 14 décembre 2022 et notifié en date du 28 décembre 2022.
- **Avenant N°5** – Modification de la durée de la concession pour 2 années supplémentaires - approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 21 novembre 2023 et notifié en date du 22 novembre 2023.

1.1.2. Le cadre réglementaire de l'opération

- Conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, la commune de Clohars Carnoët a décidé par délibération du 17 décembre 2010 de l'ouverture d'une concertation préalable qui s'est déroulée du 17 janvier au 14 février 2011. Elle s'est tenue en Mairie sous la forme de panneaux d'exposition nécessaires à la compréhension des enjeux et des premières réflexions sur le projet au stade de son élaboration. Mis à disposition de tous, ces panneaux ont été accompagnés d'un cahier d'observations pour recueillir l'avis du public. Une réunion publique s'est tenue le 9 février 2011 afin de présenter l'opération, de répondre aux questions et d'apporter toutes les précisions utiles.
A la suite de cette concertation publique, le Conseil Municipal a approuvé **le dossier de création de la ZAC les Hauts du Sénéchal en date du 8 juillet 2011.**
- le Conseil Municipal a approuvé **le dossier de réalisation de la ZAC « Les Hauts du Sénéchal » et le Programme des Equipements Publics en date du 16 janvier 2015.**

Etude d'impact : Dans le cadre de l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC et la mise en œuvre du dossier complémentaire d'étude d'impact, et après transmission des dossiers d'études en date du 3 mars 2015, un avis favorable de l'autorité environnementale a été émis en date du 5 mai 2015.

Dossier Loi sur l'Eau : Le Dossier de Déclaration au titre des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement a été transmis en date du 28 avril 2015. Ce dernier a fait l'objet d'un avis favorable de la Préfecture par récépissé de déclaration N°055-15/D daté du 5 mai 2015

La procédure d'expropriation :

Dans le cadre des acquisitions de l'ensemble des terrains de la ZAC, un dossier de **DUP** (Déclaration d'Utilité Publique) a été réalisé en parallèle des négociations à l'amiable :

- ✉ Délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2015 approuvant le dossier d'enquête publique unique préalable à la DUP et à la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC et sollicitant l'ouverture de l'enquête publique unique
- ✉ Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 prescrivant l'ouverture des enquêtes parcellaire et préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- ✉ Enquête publique qui s'est déroulée en mairie pendant la période du 16 novembre au 18 décembre 2015
- ✉ Délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2016 émettant un avis favorable à la poursuite de la procédure d'expropriation afin de permettre la réalisation du projet qu'il a également été déclaré d'intérêt général
- ✉ Délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2016 déclarant d'utilité publique la réalisation de la ZAC les Hauts du Sénéchal
- ✉ Arrêté préfectoral N° 2016139-0006 portant Déclaration d'Utilité Publique les travaux relatifs à la ZAC « Les Hauts du Sénéchal » pris en date du 18 mai 2016.

Le foncier ayant été acquis dans sa quasi-intégralité par voie de négociation à l'amiable, la procédure de DUP a été stoppée à ce jour.

Les autorisations de travaux sur les Routes départementales :

- Giratoire – RD 16 – Rue de Lannevain/Rue de Quillien : Arrêté d'autorisation de réalisation du giratoire délivré en date du 02/11/2016
- Secteur Nord – RD 316 – Rue de Doëlan : Permission de travaux de 2 accès sur RD délivrée en date du 13/08/2018
 - Permission de travaux de réseau AEP sur RD délivrée en date du 22/08/2018
 - ➔ Occupation soumise à redevance annuelle liée aux canalisations AEP
 - Permission de travaux de réseau Telecom sur RD délivrée en date du 11/09/2018
 - ➔ Occupation soumise à redevance annuelle liée aux fourreaux Telecom

- Secteur Sud – RD 16 – Rue de Quillien : Permission de travaux réseau Telecom sur RD délivrée en date du 27/05/2021
→ Occupation soumise à redevance annuelle liée aux fourreaux Telecom

Concernant la demande de Permission pour les accès piétons et sorties véhicules de la ZAC + Réseau AEP, le Cd29 après visite sur site et examen du dossier transmis par la SAFI a estimé que ces Permissions n'étaient pas nécessaires du fait que les accès étaient déjà existant et que le réseau AEP se trouve directement sur le trottoir en entrée de ZAC

1.1.3. Le cadre financier

Participation communale :

- Montant participation communale du Traité de concession d'aménagement :
 - Participation d'équilibre à l'opération (non taxable) : **594 479 €**
 - Participation en nature avec apport de terrain (non taxable - régime 1042 du CGCT) : **0 €**
- Montant participation communale après Avenant N°5 :
 - Participation d'équilibre à l'opération (non taxable) : **594 479 €**
 - Participation en nature avec apport de terrain (non taxable - régime 1042 du CGCT) : **0 €**

Emprunts mobilisés dans le cadre de l'opération :

- Emprunt N°1 : ARKEA d'un montant de 1 200 K€ au taux fixe de 1,42 % sur une durée de 69 mois avec différé d'1 an pour le premier remboursement
Date mobilisation : 26-10-2016 – Date dernier remboursement : 30-04-2022
- Emprunt N°2 : Crédit Coopératif d'un montant de 1 200 K€ au taux fixe de 1,69 % sur une durée de 72 mois avec différé d'1 an pour le premier remboursement
Date mobilisation : 31-05-2016 – Date dernier remboursement : 30-11-2022
- Emprunt N°3 : ARKEA d'un montant de 1 000 K€ au taux fixe de 0,84 % sur une durée de 72 mois avec différé de 0,5 an pour le premier remboursement
Date mobilisation : 03-06-2020 – Date dernier remboursement : 30-09-2026
- Emprunt N°4 : BPGO d'un montant de 1 200 K€ au taux fixe de 0,40 % sur une durée de 72 mois avec différé d'1 an pour le premier remboursement
Date mobilisation : 10-06-2020 – Date dernier remboursement : 09-06-2026
- Emprunt N°5 : Crédit Agricole d'un montant de 635 K€ au taux fixe de 0,37 % sur une durée de 54 mois avec différé de 1 an pour le premier remboursement
Date mobilisation : 15-06-2022 – Date dernier remboursement : 15-12-2026
- Emprunt N°6 : Caisse d'Epargne d'un montant de 700 K€ au taux fixe de 0,98 % sur une durée de 54 mois avec différé d'1 an pour le premier remboursement
Date mobilisation : 05-07-2022 – Date dernier remboursement : 05-01-2027

1.1.4. Rappel des CRAC précédents

- Approbation du CRAC 2013 - Arrêté des comptes au 31-12-2013 – par délibération en date du 17-11-2014
- Approbation du CRAC 2014 - Arrêté des comptes au 31-12-2014 – par délibération en date du 09-12-2015
- Approbation du CRAC 2015 - Arrêté des comptes au 31-12-2015 – par délibération en date du 19-10-2016
- Approbation du CRAC 2016 - Arrêté des comptes au 31-12-2016 – par délibération en date du 19-10-2017
- Approbation du CRAC 2017 - Arrêté des comptes au 31-12-2017 – par délibération en date du 20-09-2018
- Approbation du CRAC 2018 - Arrêté des comptes au 31-12-2018 – par délibération en date du 10-10-2019
- Approbation du CRAC 2019 - Arrêté des comptes au 31-12-2019 – par délibération en date du 05-11-2020
- Approbation du CRAC 2020 - Arrêté des comptes au 31-12-2020 – par délibération en date du 09-12-2021
- Approbation du CRAC 2021 - Arrêté des comptes au 31-12-2021 – par délibération en date du 14-12-2022
- Approbation du CRAC 2022 - Arrêté des comptes au 31-12-2022 – par délibération en date du 21-11-2023



Mai 2022

Secteur Nord

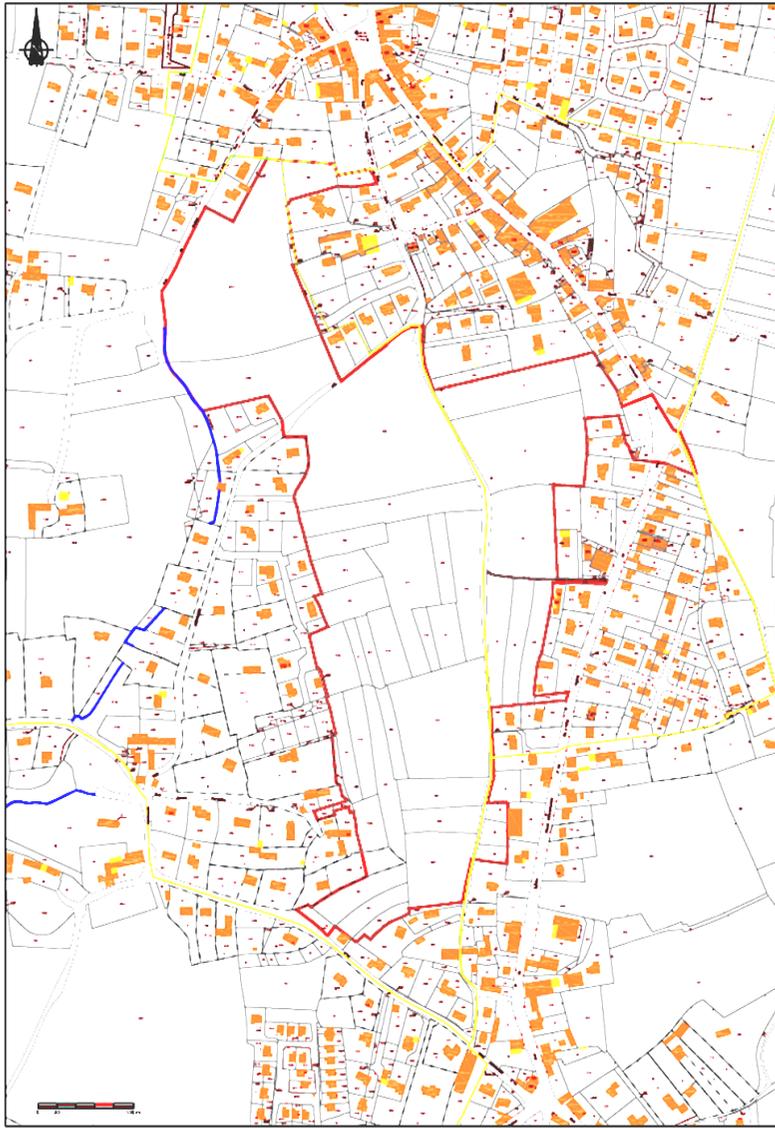


Secteur Centre



Secteur Sud

1.2. Les objectifs d'aménagement



Périmètre de l'opération

Source : dossier de création de la ZAC « Les Hauts du Sénéchal »

Le périmètre opérationnel couvre une zone d'environ 16,8 Ha située à proximité du centre bourg de Clohars Carnoët.

Les objectifs d'aménagement exprimés par la commune de Clohars Carnoët visent principalement à :

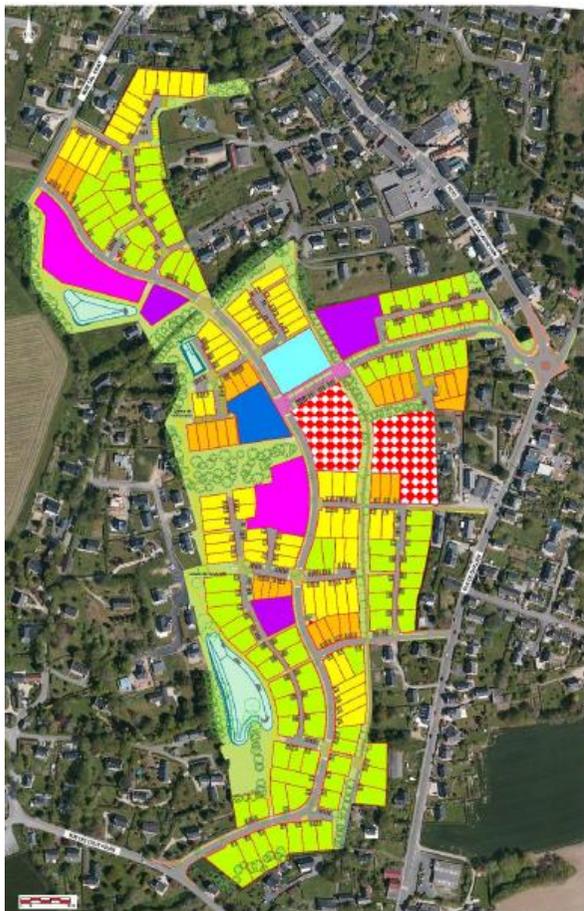
- Accroître et diversifier l'offre de logement au profit des résidences principales,
- Positionner les nouveaux habitants au plus proche des commerces et des services,
- Maîtriser la croissance du centre bourg dans un souci de cohérence architecturale, urbaine et paysagère, selon un rythme fixé par la commune,
- Contribuer au dynamisme commercial et social de la commune et au renforcement du rôle du centre bourg,
- Conserver un cadre de vie de qualité,
- Mettre en œuvre une démarche de développement durable.



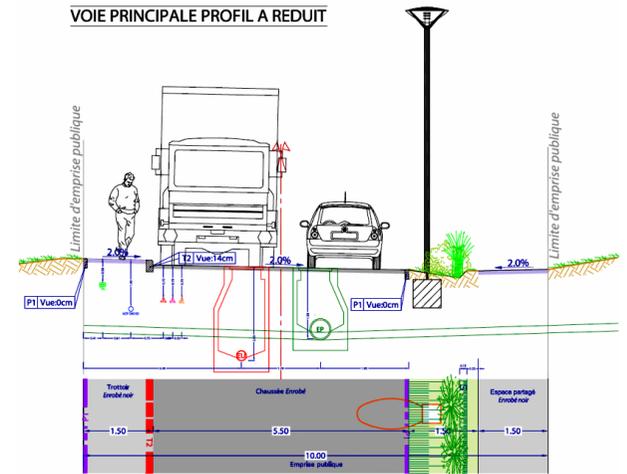
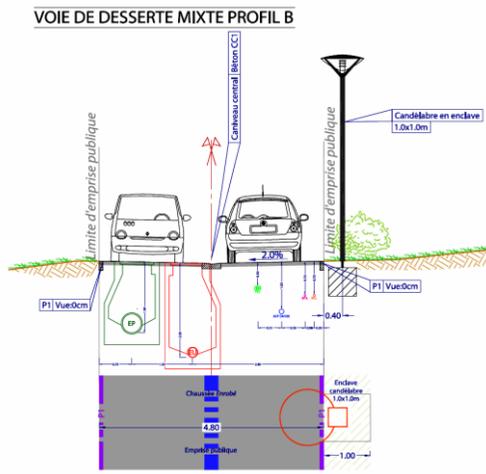
Vue aérienne du périmètre de l'opération - Mars 2016

1.2.1. Les principales composantes physiques

Rappel du programme de travaux :



Maisons
 Logements collectifs ou semi-collectifs



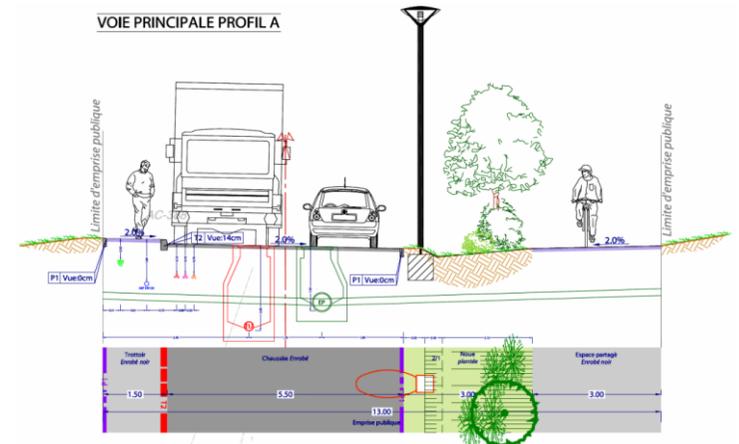
LÉGENDE :

TYPOLOGIES DE LOGEMENTS :

- I - lot individuel libre de constructeur
- MIG - Maison individuelle groupée
- PSLA - Maison individuelle groupée en accession sociale
- SC - Semi collectif privé
- SC social - Semi collectif locatif social
- C - logements collectifs privés
- C social - logements collectifs sociaux

EMPREISE POUR ÉQUIPEMENTS PUBLICS

29/29



Le Phasage de l'opération :

Les travaux de viabilisation doivent être opérés en 3 phases distinctes et autonomes conformément au plan ci-contre.

Les travaux de finition de voiries et d'espaces verts se feront selon le rythme de commercialisation et d'édification des projets de construction par Secteur.

1.2.2. Les évolutions du plan d'aménagement

Pour rappel, à la suite des études topographiques et études AVP, notamment sur les aspects techniques, menées au cours de l'année 2013, une optimisation du plan d'aménagement a permis de revoir à la marge les éléments programmatiques de l'opération. Ce travail avait notamment permis d'augmenter les surfaces cessibles de la ZAC.

À l'exception de quelques aménagements à la marge décrits ci-dessous, le plan d'aménagement validé au stade dossier de réalisation n'a pas subi de réelle modification.

Secteur Centre : mise en œuvre des accès voiture pour les PLSA construits par Finistère Habitat – Lots G-C2-1 à G-C2-5 & Lots G-C1-5 à G-C1-8



Lots G-C2-1 à G-C2-5



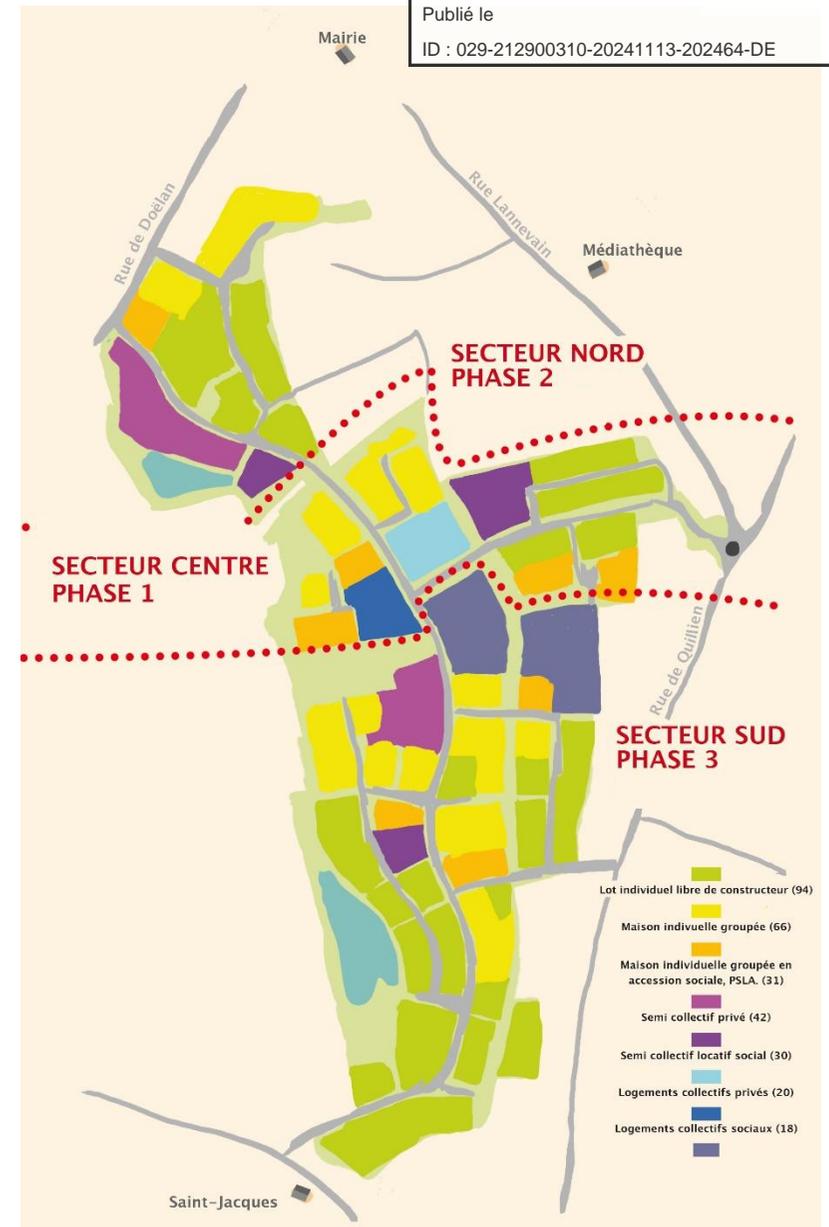
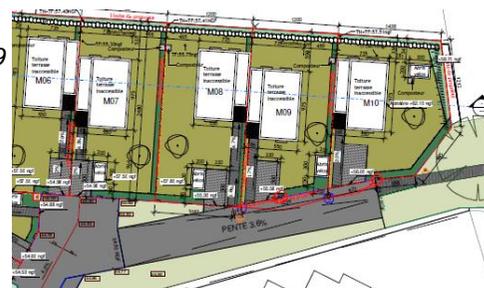
Lots G-C1-5 à G-C1-8

Secteur Nord : mise en œuvre d'accès individuels pour 4 maisons - Lot SC-n1 & pour 3 maisons - Lots G-n1.8, G-n1.9, G-n1.10 construites par Espace Accession



Lot SC-n1

Lots G-n1.8, G-n1.9 & G-n1.10



Secteur Sud : redéfinition du plan d'amgt pour mise en œuvre d'aires d'ordures ménagères groupées (le projet initial prévoyait un système de répurgation individuel)

1.2.3. Les évolutions du programme de logements

	Bilan initial Nb logements	CRAC 2022 Nb logements	CRAC 2023 Nb logements
Programmes privés			
Habitat collectifs	30	24	48
Habitat semi collectifs	29	47	29
Habitat groupé type MIG	71	49	36
Lots libres	90	115	115
Programmes sociaux			
Habitat groupé PSLA	39	31	33
Habitat groupé PLS	0	0	11
Habitat semi collectifs	25	36	34
Habitat collectifs	23	18	18
	307	320	324

Commerces :

- 287 m² de SdP en Rdc du Collectif FH (Secteur Centre) – 4 cellules commerciales
- 181 m² de SdP en Rdc du Collectif ACP IMMO (Secteur Centre) – 2 à 3 cellules commerciales

Réserve foncière pour équipement public : 9 000 m²



Programme privé ACP IMMO sur le Secteur Centre – 24 Logts + 2 à 3 commerces

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

Programme privé ESPACIL ACCESSION
sur le Secteur Centre
ID : 029-212900310-20241113-202464-DE

29 appartements – 3 PSLA – 1 Accession privé type MIG



2 - Etat d'avancement de l'opération

2.1. Le foncier

2.1.1. Les acquisitions foncières

■ Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2023

Aucune acquisition n'a été actée en 2023.

Pour mémoire, une dernière parcelle devait faire l'objet d'une acquisition – Parcelle cadastrée AC n°169 d'une contenance cadastrale d'environ de 164 m² et pour laquelle une procédure de classement d'office dans le domaine public est en cours d'instruction.

■ Les acquisitions antérieures

Cadastré		Vendeur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA	Régime Acquisition
N° Parcelle	Surface en m ²							
AC 115	5 084 m ²	Consorts FLEURY	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	19/10/2015	71 176,00	71 176,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 983	2 040 m ²	Consorts MEILLADEC-MARCHAIS	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	03/11/2015	28 560,00	28 560,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 1011	1 758 m ²	Consorts L'HYVER	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	17/11/2015	24 612,00	24 612,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 98	6 478 m ²	Consorts LOZACHMEUR-KERFORN	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	17/11/2015	87 453,00	87 453,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 970	2 450 m ²	Consorts LE BLOA	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	30/11/2015	34 300,00	34 300,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 978 AC 97 AD 90	3 995 m ²	Consorts AUDREN NAOUR	SCP Lancelot	15/12/2015	55 930,00	55 930,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 990	677 m ²	Consorts MEILLADEC	SCP Duigou	15/12/2015	9 478,00	9 478,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 974 G 975 G 976 G 977 G 2885	16 322 m ²	Consorts ROLLAND	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	17/12/2015	228 508,00	228 508,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 533	591 m ²	Consorts BRELIVET	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	22/12/2015	29 550,00	29 550,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 440	2 242 m ²	Consorts TROMEUR	SCP Lancelot	06/01/2016	31 388,00	31 388,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 967 G 968 G 992 G 2907 G 2908 AD 89	14 685 m ²	Consorts COHEN-CLOIREC	SCP Lancelot	07/01/2016	205 590,00	205 590,00	0,00	Art. 1042 du CGI

AD 88	552 m ²	Consorts CLOIREC	SCP Lancelot	07/01/2016	7 728,00	7 728,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 535	67 m ²	Consorts MEHEU-HERVO	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	28/01/2016	3 350,00	3 350,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 972 G 1009 G 1010 G 1819 AC 114	15 168 m ²	Consorts LE BOURIS-AUFFREDOU	SCP Le Hars Bomel-Beyer	29/02/2016	204 833,00	204 833,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 145	537 m ²	Consorts CARIOU-LOZACHMEUR	SELARL Morgan Duigou	02/06/2016	7 518,00	7 518,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 966 G 979	31 760 m ²	Consorts CARIOU-GREVELLEC	SELARL Morgan Duigou	02/06/2016	444 640,00	444 640,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 486 G 2489 G 2928	29 361 m ²	Consorts CARIOU	SELARL Morgan Duigou	02/06/2016	411 124,00	411 124,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 35	453 m ²	Consorts LE MEUR (Maison)	Me Jean Luc Criquet	30/11/2016	93 400,00	93 400,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 971 G 973 G 980 G 981 G 982 G 1825 G 2942	11 722 m ²	Consorts LE DAIN	SELARL Vincent BOILLOT	23/02/2017	176 615,00	176 615,00	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 543	49 m ²	SCI PEMP HENT	SCP Bergougnoux - Nogues	02/10/2017	823,20	823,20	0,00	Art. 1042 du CGI
G 3022	290 m ²	Consorts MARTINEZ	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	21/06/2018	23 330,00	23 330,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 2709 G 2713 G 2714	2 955 m ²	INVESTIMMO	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	05/03/2019	46 507,00	46 507,00	0,00	Art. 1042 du CGI
G 991	1 553 m ²	Consorts LE MEUR	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	05/06/2019	24 916,20	24 916,20	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 414	276 m ²	Consorts CUDON	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	10/07/2019	2 318,40	2 318,40	0,00	Art. 1042 du CGI
AC 96 AC 339 AC 414	4 990 m ²	Consort JACOB-LASSEGUES	SCP Hovelacque - Perrot - Nigen	31/07/2019	111 807,40	111 807,40	0,00	Art. 1042 du CGI

Soit au 31-12-2023 l'acquisition de 156 055 m² de terrains pour un montant global de 2 365 455,20 € HT – 2 365 455,20 € TTC

A la fin de l'année 2023, l'ensemble du foncier de la ZAC est maîtrisé, hormis la parcelle AC 169 (succession Robet) d'une superficie de 164 m².

■ **Les cessions réalisées au cours de l'année 2023**

CESSIONS SECTEUR CENTRE

SECTEUR CENTRE – Lots Promoteurs privés -									
Cadastré		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3003	2 625 m²	Lot C-C1	2 000 m²	SCCV ACP Breizh (ACP Immo)	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	16/02/2023	300 000,00	360 000,00	60 000,00
TOTAL SECTEUR CENTRE – Lots dédiés aux promoteurs -privés									
	2 625 m²		2 000 m²				300 000,00	360 000,00	60 000,00

CESSIONS SECTEUR SUD

SECTEUR SUD – Lots libres de constructeurs									
Cadastré		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3153	299 m²	Lot S01	150 m²	Mme Emmanuelle EVENAT	SELARL Vincent BOILLOT	23/08/2023	27 408,33	32 890,00	5 481,67
G 3154	367 m²	Lot S02	150 m²	M. Jérémy QUINTIN & Mme Graziella BEAUDIC		28/02/2023	33 641,67	40 370,00	6 728,33
G 3162	503 m²	Lot S10	180 m²	Mme Béatrice GARNIEL		09/03/2023	46 108,33	55 330,00	9 221,67
G 3163	553 m²	Lot S11	180 m²	M. Loïc & Mme Sylvie ANDRE		04/05/2023	50 691,67	60 830,00	10 138,33
G 3164	457 m²	Lot S12	180 m²	Mme Lauranne TANGHE		28/02/2023	41 891,67	50 270,00	8 378,33
G 3165	441 m²	Lot S13	180 m²	M. Emmanuel LE GALL & Mme Sarah LE FUR		12/05/2023	40 425,00	48 510,00	8 085,00
G 3166	374 m²	Lot S14	150 m²	Mme Lucile PAGE		14/03/2023	34 283,33	41 140,00	6 856,67
G 3168	455 m²	Lot S16	180 m²	M. François ROUBIN & Mme Jessica BOUREAU		27/02/2023	41 708,33	50 050,00	8 341,67
G 3169	453 m²	Lot S17	180 m²	Mme Catherine ROFESSART		16/02/2023	41 525,00	49 830,00	8 305,00
G 3170	428 m²	Lot S18	180 m²	Mme Julie LANCELOT		10/03/2023	39 233,33	47 080,00	7 846,67
G 3173	399 m²	Lot S21	150 m²	M. Théo DUWICQUET & Mme Alison DUCLOS		24/10/2023	36 575,00	43 890,00	7 315,00
G 3175	546 m²	Lot S23	180 m²	M. Jean Baptiste JUCHET & Mme Olivia CALVEZ		28/02/2023	50 050,00	60 060,00	10 010,00

G 3176	546 m ²	Lot S24	180 m ²	M. Pierre Yves LE NAOUR & Mme Eloïse BELBEOCH	SELARL Vincent BOILLLOT	27/03/2023	50		
G 3177	473 m ²	Lot S25	180 m ²	M. Franck & Mme Carmen MICHEL		19/05/2023	43 358,33	52 030,00	8 671,67
G 3187	604 m ²	Lot S33	180 m ²	M. Dominique & Mme Isabelle BOUCHER		24/05/2023	55 366,67	66 440,00	11 073,33
G 3188	658 m ²	Lot S34	180 m ²	M. Jonathan NICOLAS		30/03/2023	60 316,67	72 380,00	12 063,33
G 3189	457 m ²	Lot S35	180 m ²	Mme Fabienne TARDY		07/03/2023	41 891,67	50 270,00	8 378,33
G 3192	360 m ²	Lot S38	150 m ²	M. Laurent & Mme Angéline CHARDAC		07/03/2023	33 000,00	39 600,00	6 600,00
AD 298	539 m ²	Lot S41	180 m ²	M. Julien GARCIN & Mme Marie JUTEL		03/03/2023	49 408,33	59 290,00	9 881,67
AD 299	534 m ²	Lot S42	180 m ²	M. Philippe & Mme Sylvie CAILLAREC		09/03/2023	48 950,00	58 740,00	9 790,00
G 3196	354 m ²	Lot S45	150 m ²	M. Germain COURTET & Mme Delphine BECU		26/04/2023	32 450,00	38 940,00	6 490,00
G 3200	392 m ²	Lot S50	150 m ²	M. Karim Lionel SAOUD		20/03/2023	35 933,33	43 120,00	7 186,67
AC 629	374 m ²	Lot S59	150 m ²	Mme Ludmilla PAUL		22/12/2023	34 283,33	41 140,00	6 856,67
AC 633	413 m ²	Lot S63	150 m ²	M. Pascal & Mme Corinne HENRY		17/10/2023	37 858,33	45 430,00	7 571,67
AC 635	391 m ²	Lot S65	150 m ²	M. Didier & Elisabeth SCHWANKE		03/03/2023	35 841,67	43 010,00	7 168,33
AC 636	400 m ²	Lot S66	150 m ²	M. Stéphane PERENNOU & Mme Ingrid TILDAY		27/02/2023	36 666,67	44 000,00	7 333,33
G 3203	343 m ²	Lot S67	150 m ²	Mme Marina KASUS JACOBI		06/04/2023	31 441,67	37 730,00	6 288,33
G 3204	343 m ²	Lot S68	150 m ²	Mme Virginie JOA		28/02/2023	31 441,67	37 730,00	6 288,33
G 3206	412 m ²	Lot S70	150 m ²	M. Charles GAUTHIER		27/04/2023	37 766,67	45 320,00	7 553,33
G 3207	375 m ²	Lot S71	150 m ²	Mme Christiane GARNIEL		24/03/2023	34 375,00	41 250,00	6 875,00
G 3208	465 m ²	Lot S72	180 m ²	M. Valentin & Mme Pauline BARZIC		28/02/2023	42 625,00	51 150,00	8 525,00
G 3211	446 m ²	Lot S75	180 m ²	Mme Véronique POUILLAS		28/04/2023	40 883,33	49 060,00	8 176,67
G 3212	491 m ²	Lot S76	180 m ²	Mme Carène MILIN	06/04/2023	45 008,33	54 010,00	9 001,67	
G 3184	787 m ²	Lot S88	200 m ²	M. Florian PANNIER & Mme Caroline FERET	13/09/2023	72 141,67	86 570,00	14 428,33	
TOTAL SECTEUR SUD – Lots libres de constructeurs									
	15 432 m²		5 690 m²				1 414 600,00	1 697 520,00	282 920,00

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900310-20241113-202464-DE

SECTEUR SUD – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Maisons de l'Avenir"									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3155	358 m²	Lot S03	120 m²	Mme Stéphanie RIOU	SELARL Vincent BOILLOT	16/02/2023	34 726,00	41 671,20	6 945,20
G 3156	303 m²	Lot S04	120 m²	M. Mickaël & Mme Carolyne; THOMAZIC		29/03/2023	29 391,00	35 269,20	5 878,20
G 3157	303 m²	Lot S05	120 m²	M. Thierry & Mme Lydia HALHOUTE		12/04/2023	29 391,00	35 269,20	5 878,20
G 3158	305 m	Lot S06	120 m²	M. Yann GUILLOU		10/02/2023	29 585,00	35 502,00	5 917,00
G 3159	305 m²	Lot S07	120 m²	M. Christophe COUSIN & Mme Soazig VINTER		06/10/2023	29 585,00	35 502,00	5 917,00
G 3160	305 m²	Lot S08	120 m²	M. Christophe COLLOCH		21/03/2023	29 585,00	35 502,00	5 917,00
G 3213	385 m²	Lot S77	120 m²	M. Philippe GUYOT		11/07/2023	37 345,00	44 814,00	7 469,00
G 3214	384 m²	Lot S78	120 m²	M. Mickaël & Mme Séverine BAILLET		22/09/2023	37 248,00	44 697,60	7 449,60
G 3216	407 m²	Lot S80	120 m²	M. Stephen CADIOU & Mme Camille QUEFFELEC		26/09/2023	39 479,00	47 374,80	7 895,80
G 3217	352 m²	Lot S81	120 m²	M. Vincent & Mme Véronique BROSSIER		13/10/2023	34 144,00	40 972,80	6 828,80
TOTAL SECTEUR SUD – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Maisons de l'Avenir"									
3 407 m²			1 200 m²				330 479,00	396 574,80	66 095,80

SECTEUR SUD – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Arteco"									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3222	284 m²	Lot S86	120 m²	M. Johan AUDREN & Mme Nolwenn CREAC'H	SELARL Vincent BOILLOT	15/12/2023	27 548,00	33 057,60	5 509,60
G 3223	251 m²	Lot S87	120 m²	Mme Herminie CORNE-MORENE		15/03/2023	24 347,00	29 216,40	4 869,40
TOTAL SECTEUR SUD – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Arteco"									
535 m²			240 m²				51 895,00	62 274,00	10 379,00

SECTEUR SUD – Lots Promoteurs sociaux									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3228	1 197 m²	Lot SC-S2	700 m²	Aiguillon Construction Semi-Collectif social de 8 logements	SELARL Vincent BOILLOT	29/12/2023	45 000,00	49 500,00	4 500,00
TOTAL SECTEUR SUD – Lots dédiés aux promoteurs privés									
	1 197 m²		700 m²				45 000,00	49 500,00	4 500,00

■ Les cessions antérieures de Terrains à bâtir

CESSIONS SECTEUR CENTRE

SECTEUR CENTRE – Lots libres de constructeurs									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
AC 545	404 m²	Lot C1	150 m²	Mme Catherine LE CORRE	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	18/09/2018	32 656,67	39 188,00	6 531,33
AC 546	344 m²	Lot C2	150 m²	M. Jérémy QUARTO & Mme Julie CALVEZ		28/11/2018	27 806,67	33 368,00	5 561,33
AC 547	336 m²	Lot C3	150 m²	M. Morad LARBI & Mme Christèle MADEIRA		24/09/2018	27 160,00	32 592,00	5 432,00
AC 548	332 m²	Lot C4	150 m²	M. Patrice AUDREN		14/08/2018	26 836,67	32 204,00	5 367,33
AC 549	297 m²	Lot C5	150 m²	Mme Germaine KASUS JACOBI		04/05/2018	24 007,50	28 809,00	4 801,50
AC 550	307 m²	Lot C6	150 m²	M. Tristan PLANTY & Mme Charlotte GAGNOULET		03/07/2018	24 815,83	29 779,00	4 963,17
AC 551	303 m²	Lot C7	150 m²	M. Ambdillah M'KADARA Ali & Mme Cynthia GARO		14/06/2018	24 492,50	29 391,00	4 898,50
AC 552	301 m²	Lot C8	150 m²	M. Olivier COTONNEC & Mme Christelle DURAND		27/11/2018	24 330,83	29 197,00	4 866,17
AC 553	300 m²	Lot C9	150 m²	M. Sébastien BELLEC		19/01/2018	24 250,00	29 100,00	4 850,00
AC 554	300 m²	Lot C10	150 m²	M. Eric GUILLEUX		24/07/2018	24 250,00	29 100,00	4 850,00
AC 555	299 m²	Lot C11	150 m²	M. Fabrice & Mme Jamila LAYEMARD		22/07/2019	24 169,17	29 003,00	4 833,83
AC 556	299 m²	Lot C12	150 m²	M. Frédéric DESCORMIER		12/04/2018	24 169,17	29 003,00	4 833,83

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le 24/10/2024
ID : 029-212900310-20241113-202464-DE

AC 557	299 m ²	Lot C13	150 m ²	M. Christophe PECRIAUX	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	31/10/2018	24 691,17	29 003,00	4 833,83	
AC 558	300 m ²	Lot C14	150 m ²	M. Rémy FLECHER		31/10/2018	24 250,00	29 100,00	4 850,00	
AC 559	321 m ²	Lot C15	150 m ²	M. Mickaël TOUDRET & Mme Graziella LE GAL		22/01/2018	25 947,50	31 137,00	5 189,50	
AC 560	336 m ²	Lot C16	150 m ²	Mme Sophie PICHON		27/09/2018	27 160,00	32 592,00	5 432,00	
AC 561	333 m ²	Lot C17	150 m ²	M. Marc & Mme Myriam DUMETZ		09/05/2018	26 917,50	32 301,00	5 383,50	
AC 562	332 m ²	Lot C18	150 m ²	Mme Gaëlle TASSET		20/02/2018	26 836,67	32 204,00	5 367,33	
AC 563	332 m ²	Lot C19	150 m ²	Mme Danièle GUILLORY		12/09/2019	26 836,67	32 204,00	5 367,33	
AC 564	315 m ²	Lot C20	150 m ²	Mme Isabelle JEGOU		09/07/2019	25 462,50	30 555,00	5 092,50	
AC 565	315 m ²	Lot C21	150 m ²	Mme Françoise CRUCIFIX		26/12/2018	25 462,50	30 555,00	5 092,50	
G 2991	414 m ²	Lot C27	150 m ²	Mme Kristel MORICE		08/10/2019	40 158,00	48 189,60	8 031,60	
G 2992	358 m ²	Lot C28	150 m ²	M. Cyrille FLATRES		13/12/2019	34 726,00	41 671,20	6 945,20	
G 3000	358 m ²	Lot C36	150 m ²	M. Laurent LE SAINT		28/10/2019	34 726,00	41 671,20	6 945,20	
TOTAL SECTEUR CENTRE – Lots libres de constructeurs										
	7 835 m²		3 600 m²				651 597,52	781 917,00	130 319,48	

SECTEUR CENTRE – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Maisons de l'Avenir"									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m ²								
G 2986	270 m ²	Lot C22	120 m ²	M. Grégory VION & M. Renaud URBINELLI	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	09/03/2022	26 190,00	31 428,00	5 238,00
G 2987	270 m ²	Lot C23	120 m ²	M. Charles ORTUNO		05/05/2022	26 190,00	31 428,00	5 238,00
G 2988	270 m ²	Lot C24	120 m ²	Mme Lydie TISON		08/02/2021	26 190,00	31 428,00	5 238,00
G 2989	266 m ²	Lot C25	120 m ²	Mme Bernadette LOIRE		22/02/2022	25 802,00	30 962,40	5 160,40
G 2990	255 m ²	Lot C26	120 m ²	M. Jean Luc & Mme Odile LE LAY		16/11/2020	24 735,00	29 682,00	4 947,00
G 2993	249 m ²	Lot C29	120 m ²	Mme Sylvie LE FLOHIC		19/02/2021	24 153,00	28 983,60	4 830,60
G 2994	228 m ²	Lot C30	120 m ²	Mme Christine RICOUARD		06/10/2021	22 116,00	26 539,20	4 423,20

G 2995	246 m ²	Lot C31	120 m ²	M. Pascal BRANDON & Mme Reine TACHEJIAN	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	23/11/2021	23 862,00	28 634,40	4 772,40
G 2996	227 m ²	Lot C32	120 m ²	M. Jean & Mme Olivia ROUSSEL		14/10/2021	22 019,00	26 422,80	4 403,80
TOTAL SECTEUR CENTRE – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Maisons de l'Avenir"									
	2 281 m²		1 080 m²				221 257,00	265 508,40	44 251,40

SECTEUR CENTRE – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Arteco"									
Cadastré		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m ²								
G 2997	297 m ²	Lot C33	120 m ²	M. Fabien & Mme Clarisa MIELLE	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	05/10/2021	28 809,00	34 570,80	5 761,80
G 2998	296 m ²	Lot C34	120 m ²	Mme Hélène MAHEAS		31/08/2021	28 712,00	34 454,40	5 742,40
G 2999	277 m ²	Lot C35	120 m ²	Mme Joëlle ROLLAND		26/08/2021	26 869,00	32 242,80	5 373,80
G 3001	263 m ²	Lot C37	120 m ²	M. Arnaud PHILIPPE & Mme France PRIGENT		24/10/2022	25 511,00	30 613,20	5 102,20
G 3002	263 m ²	Lot C38	120 m ²	M. Ronan EGRON & Mme Mélanie CHAUTARD		03/11/2022	25 511,00	30 613,20	5 102,20
TOTAL SECTEUR CENTRE – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Arteco"									
	1 396 m²		600 m²				135 412,00	162 494,40	27 082,40

SECTEUR CENTRE – Lots Promoteurs sociaux									
Cadastré		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m ²								
AC 567 AC 568 AC 569 AC 570 AC 571 AC 572 AC 573 AC 574	2 265 m ²	Lots G-C1.1 à G-C1.8	960 m ²	Finistère Habitat 8 PSLA	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	22/12/2020	72 000,00	79 200,00	7 200,00
G 3005 G 3006 G 3007 G 3008 G 3009	1 350 m ²	Lots G-C2-1 à G-C2-5	600 m ²	Finistère Habitat 5 PSLA		18/05/2018	45 000,00	49 500,00	4 500,00

G 3010 G 3011 G 3012	887 m ²	Lots G-C3-1 à G-C3-3	360 m ²	Finistère Habitat 3 PSLA	SCP HOVELACQUE - PERROT – NIGEN	18/05/2018	27 000,00		
AC 566	2 694 m ²	Lot SC-C1	1 260 m ²	Finistère Habitat Semi-Collectif social de 18 logements		22/12/2020	70 000,00	77 000,00	7 000,00
G 3004	2 375 m ²	Lot C-C2	1 700 m ² 1 413 m ² 287 m ²	Finistère Habitat Collectif social de 18 logements + 4 cellules commerciales		18/05/2018	130 180,00 90 000,00 40 180,00	143 198,00 99 000,00 44 198,00	13 018,00 9 000,00 4 018,00
TOTAL SECTEUR CENTRE – Lots Promoteurs sociaux									
	9 571 m²		4 880 m²				344 180,00	378 598,00	34 418,00

CESSIONS SECTEUR NORD

SECTEUR NORD – Lots libres de constructeurs									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m ²								
G 3029 G 3030	509 m ²	Lot N1	180 m ²	Mme Patricia LE THOËR	SELARL Vincent BOILLOT	22/12/2020	38 867,97	45 133,00	6 265,03
G 3031 G 3076	422 m ²	Lot N2	180 m ²	M. Kevin CREAC'H		02/03/2020	36 910,22	43 044,00	6 133,78
G 3035 G 3043	399 m ²	Lot N3	180 m ²	M. Benoit & Mme Mary Lawrence LE COZE		19/11/2020	34 898,52	40 698,00	5 799,48
G 3044	424 m ²	Lot N8	180 m ²	Mme Stéphanie LASBLEYE		31/01/2020	37 085,15	43 248,00	6 162,85
G 3045	415 m ²	Lot N9	180 m ²	Mme Simone BORNERIE		16/07/2019	36 297,96	42 330,00	6 032,04
G 3046	502 m ²	Lot N10	180 m ²	M. Thomas MAINTENANT & Mme Alyssa WAYSSE	SCP HOVELACQUE - PERROT - NIGEN	12/10/2022	43 907,41	51 204,00	7 296,59
G 3047	441 m ²	Lot N11	180 m ²	Mme Anne GOUËLLO	SELARL Vincent BOILLOT	17/09/2020	38 572,05	44 982,00	6 409,95
G 3048	462 m ²	Lot N12	180 m ²	M. Eric SIMON		23/09/2019	40 408,81	47 124,00	6 715,19
G 3049	418 m ²	Lot N13	180 m ²	Mme Sandra HOCHET		17/09/2019	36 560,36	42 636,00	6 075,64
G 3050	532 m ²	Lot N14	180 m ²	M. Alain BEDOUILLET DELORME & Mme Colette GARIN		22/10/2019	46 531,36	54 264,00	7 732,64
G 3036 G 3051	348 m ²	Lot N15	180 m ²	M. David HAMELIN & Mme Isabelle FASSOT		09/09/2019	30 437,81	35 496,00	5 058,19
G 3052	395 m ²	Lot N16	180 m ²	M. Jean Claude & Mme Martine GUILLOU		25/11/2019	34 548,66	40 290,00	5 741,34
G 3053	548 m ²	Lot N17	180 m ²	M. Benoit & Mme Marina LE POULICHET		08/02/2021	47 930,80	55 896,00	7 965,20

Parcelle	Surface	Lot	SdP	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix		
							Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
G 3054	492 m ²	Lot N18	180 m ²	M. Michel LE GOFF & Mme Nathalie PHILIPPE	SELARL Vincent BOILLOT	31/05/2021	43 032,76	50 184,00	7 151,24
G 3055	480 m ²	Lot N19	180 m ²	M. Melaine GIRY & Mme Ophélie YVON		05/12/2019	41 983,18	48 960,00	6 976,82
G 3056	567 m ²	Lot N20	180 m ²	M. Niran NIMPRADIT & Mme Flore GIRARD		04/11/2020	49 592,64	57 834,00	8 241,36
TOTAL SECTEUR NORD – Lots libres de constructeurs									
	7 328 m²		2 880 m²				637 565,66	743 323,00	105 757,34

Publié le 18/11/2024
ID : 029-212900310-20241113-202464-DE

SECTEUR NORD – Lots dédiés aux promoteurs - MIG "Maisons de l'Avenir"									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m ²								
G 3058	385 m ²	Lot N22	120 m ²	Mme Corinne BORNERIE	SELARL Vincent BOILLOT	12/03/2021	37 345,00	43 675,19	6 330,19
G 3059	385 m ²	Lot N23	120 m ²	M. Stéphane POCHER		26/02/2021	37 345,00	43 675,19	6 330,19
G 3060	385 m ²	Lot N24	120 m ²	M. Yannick & Mme Alice BROCHEN		04/06/2021	37 345,00	43 675,19	6 330,19
TOTAL SECTEUR NORD – Lots Promoteurs sociaux									
	1 155 m²		360 m²				112 035,00	131 025,57	18 990,57

SECTEUR NORD – Lots Promoteurs sociaux									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m ²								
G 3032 G 3107	1 270 m ²	Lot SC-N2	560 m ²	ESPACIL Habitat Semi-Collectif social de 6 logements + 2 maisons	SELARL Vincent BOILLOT	01/02/2022	40 000,00	41 644,31	1 644,31
G 3061 G 3062 G 3063	1 009 m ²	Lots G-N2-1 à G-N2-3	360 m ²	ESPACIL Accession 3 PSLA		04/11/2022	27 000,00	28 207,71	1 207,71
TOTAL SECTEUR NORD – Lots promoteurs sociaux									
	2 279 m²		920 m²				67 000,00	69 852,02	2 852,02

SECTEUR NORD – Lots Promoteurs privés									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3106 G 3109 G 3110 G 3111 G 3112 G 3113 G 3114 G 3115 G 3116 G 3117 G 3118	4 699 m²	Lot SC-N1	2 310 m²	ESPACIL Accession Semi-Collectif de 29 logements + 4 maisons	SELARL Vincent BOILLOT	04/11/2022	450 738,00	488 862,08	38 124,08
AC 582 AC 583 AC 584 AC 618 AC 620 G 3037 G 3038 G 3039 G 3040 G 3041 G 3042 G 3065 G 3066 G 3067 G 3068 G 3069 G 3070 G 3071 G 3072 G 3073 G 3074	3 418 m²	Lots G-N1-1 à G-N1-10	1 200 m²	ESPACIL Accession 10 maisons + 10 places parkings extérieurs	SELARL Vincent BOILLOT	04/11/2022	202 400,00	217 812,61	15 412,61
TOTAL SECTEUR NORD – Lots promoteurs sociaux									
	8 117 m²		3 510 m²				653 138,00	706 674,69	53 536,69

CESSIONS SECTEUR SUD

SECTEUR SUD – Lots libres de constructeurs									
Cadastre		N° de Lot	SdP autorisée	Acquéreur	Notaire	Date de l'acte	Prix HT	Prix TTC	Dont TVA
N° Parcelle	Surface en m²								
G 3161	576 m²	Lot S09	180 m²	M. Gonçalo & Mme Laurie BATISTA MARTINS	SELARL Vincent BOILLOT	09/11/2022	52 800,00	63 360,00	10 560,00
G 3167	410 m²	Lot S15	150 m²	Mme Diane BOUTET		27/10/2022	37 583,33	45 100,00	7 516,67
G 3171	444 m²	Lot S19	180 m²	M. Jean François COHEN & Mme Stéphanie CLEREMPUY		06/10/2022	40 700,00	48 840,00	8 140,00
G 3172	325 m²	Lot S20	150 m²	M. Christophe LE NAVENEC		21/10/2022	29 791,67	35 750,00	5 958,33
G 3174	527 m²	Lot S22	180 m²	M. Ludovic & Mme Séverine CROCHARD		21/10/2022	48 308,33	57 970,00	9 661,67
G 3178	452 m²	Lot S26	180 m²	M. Mathieu KARABOURNALIS		21/10/2022	41 433,33	49 720,00	8 286,67
G 3179	622 m²	Lot S27	180 m²	M. David KERFERS		21/10/2022	57 016,67	68 420,00	11 403,33
G 3180	468 m²	Lot S28	180 m²	M. Victor LE FORESTIER & Mme Elodie CLIQUE		21/10/2022	42 900,00	51 480,00	8 580,00
G 3181	507 m²	Lot S29	180 m²	Mme Martine DUIGOU		21/10/2022	46 475,00	55 770,00	9 295,00
G 3186	642 m²	Lot S32	180 m²	M. Damien DURAND		17/10/2022	58 850,00	70 620,00	11 770,00
G 3190	457 m²	Lot S36	180 m²	M. Maxime DURAND & Mme Laura POULHALEC		06/10/2022	41 891,67	50 270,00	8 378,33
G 3191	476 m²	Lot S37	180 m²	Mme Christelle LE GOFF		06/10/2022	43 633,33	52 360,00	8 726,67
G 3193	360 m²	Lot S39	150 m²	M. Guillaume MAINS		21/10/2022	33 000,00	39 600,00	6 600,00
G 3194	391 m²	Lot S40	150 m²	Mme Sonia GUILLOU		21/10/2022	35 841,67	43 010,00	7 168,33
AD 300	520 m²	Lot S43	180 m²	Mme Stéphanie LEVENARD		09/11/2022	47 666,67	57 200,00	9 533,33
G 3195	350 m²	Lot S44	150 m²	Mme Cathy BOMIN		06/10/2022	32 083,33	38 500,00	6 416,67
G 3197	455 m²	Lot S46	180 m²	M. Jean Noel & Mme Evelynne CERISAY		06/10/2022	41 708,33	50 050,00	8 341,67
G 3198	473 m²	Lot S47	180 m²	M. Régis QUEREC		21/10/2022	43 358,33	52 030,00	8 671,67
G 3201	340 m²	Lot S51	150 m²	M. Alexandre & Mme Marine CHRISTIEN		06/10/2022	31 166,67	37 400,00	6 233,33
G 3202	462 m²	Lot S52	180 m²	M. Tanguy PERON & M. Johnny PEAN		06/10/2022	42 350,00	50 820,00	8 470,00

AD 623	452 m ²	Lot S53	180 m ²	M. Jérémie DROUIN & Mme Adèle BUFFETEAU	SELARL Vincent BOILLOT	06/10/2022	41	433,33	49 720,00	8 286,67
AC 624	436 m ²	Lot S54	180 m ²	M. Éric & Mme Karine LUTZ		10/11/2022		39 966,67	47 960,00	7 993,33
AC 626	417 m ²	Lot S56	150 m ²	Mme Delphine NORVES		06/10/2022		38 225,00	45 870,00	7 645,00
AC 627	433 m ²	Lot S57	180 m ²	Mme Christine TOULGOAT-LE MEUR		09/11/2022		39 691,67	47 630,00	7 938,33
AC 628	375 m ²	Lot S58	150 m ²	Mme Crystèle BONNET		10/11/2022		34 375,00	41 250,00	6 875,00
AC 631	424 m ²	Lot S61	150 m ²	M. Robert QUINTIN		21/10/2022		38 866,67	46 640,00	7 773,33
AC 632	368 m ²	Lot S62	150 m ²	Mme Maryannick LE TALLEC		03/11/2022		33 733,33	40 480,00	6 746,67
AC 634	384 m ²	Lot S64	150 m ²	Mme Corinne BOCQUET & Mme Isabelle LE GUEN		06/10/2022		35 200,00	42 240,00	7 040,00
G 3209	390 m ²	Lot S73	150 m ²	M. Nicolas & Mme Anne CHAMPS		09/11/2022		35 750,00	42 900,00	7 150,00
G 3185	884 m ²	Lot S89	180 m ²	M. Nicolas GILLARD & Mme Mélanie LE NOC		06/10/2022		81 033,33	97 240,00	16 206,67
TOTAL SECTEUR SUD – Lots libres de constructeurs										
	13 820 m²		5 040 m²					1 266 833,33	1 520 200	253 366,67

Soit au 31-12-2023 la cession de 77 004 m² de Terrains à Bâtir (32 700 m² SdP) pour un montant global de 6 230 992,51 € HT – 7 325 461,88 € TTC

■ Les cessions de Terrains bâtis

La SAFI a été dans l'obligation d'acheter une maison sise 1 Rue de Quillien (parcelle AC 35) dont les anciennes propriétaires (Consorts LE MEUR) ont fait usage de leur droit de délaissement.

Le terrain bâti dont une emprise de 5 m² a été grevé pour l'aménagement du rond-point en entrée Est de la ZAC a été acheté, avec le concours de l'agence immobilière "Creff Immobilier", par M. Nicolas MOUSSAULT & Mme Elodie MESNARD en date du 3 août 2018 au prix de 93 900,00 € HT – 94 000,00 € TTC (parcelle AC 576 d'une superficie de 448 m²).

Soit au 31-12-2023 la cession de 448 m² de Terrains Bâtis pour un montant de 93 900,00 € HT – 94 000,00 € TTC

■ Délaissés de Terrains

Dans le cadre de régularisations foncières avec le voisinage ou de demande pour agrandir leur terrain, des morceaux de terrains ont été cédés à des particuliers

- Parcelle G 3151 d'une superficie de 90 m² cédée le 10/01/2022 - SCP Hovelacque/Perrot/ Nigen - à Mme Kristell MORICE pour un montant de 3 750 € HT - 4 500 € TTC – 0 m² de SdP
- Parcelle G 3239 d'une superficie de 21 m² cédée le 20/10/2022 - SELARL Vincent Boillot - à Mme Delphine CHOUPAULT pour un montant de 245 € HT - 294 € TTC – 0 m² de SdP
- Parcelles G 3237 & G 3238 d'une superficie de 127 m² cédée le 21/10/2022 - SELARL Vincent Boillot - à Mme Annick KERVEDOU pour un montant de 1 481,67 € HT - 1 778,00 € TTC – 0 m² de SdP

Soit au 31-12-2023 un montant global de ventes de délaissés de Terrains à hauteur de 5 476,67 € HT – 6 572 € TTC

■ Participations aux équipements publics de la ZAC

Ces participations concernent les 4 lots du Secteur Nord de la ZAC qui sont restés propriété des consorts Cariou et pour lesquels la SAFI a pris en charge les travaux de viabilisation des terrains. Ainsi, les acquéreurs de lots ont réglé à l'opération une « Participation aux équipements publics de la ZAC »

- Lot N4 : M. Stéphane & Mme Laëtitia GAMELON pour un montant de 16 960 € HT - 20 352 € TTC
- Lot N5 : Mme Danièle KERLAN pour un montant de 18 520 € HT - 22 224 € TTC
- Lot N6 : M. Predrag MIJATOVIC & Mme Nicole BEGUIN pour un montant de 19 160 € HT - 22 992 € TTC
- Lot N7 : M. Didier CONDETTE & Mme Anne Bénédicte TROUVE pour un montant de 18 760 € HT - 22 512 € TTC

Soit au 31-12-2023 un montant global de participations aux équipements publics de la ZAC à hauteur de 73 400 € HT – 88 080 € TTC

2.1.3. Suivi cadastral - références D.A.

- DA n° 3724 E du 24-02-2016 : Division parcelle Secteur Nord – Parcelle mère G 2610 – Acquisition parcelles Cariou-Grevellec
- PV Cadastre du 08-11-2017 : Regroupement parcelles Secteur Centre – Partie Est – Parcelles mères AC 114-115-440 – Nouvelle parcelle AC 544
- PV Cadastre du 08-11-2017 : Regroupement parcelles Secteur Centre – Partie Ouest – Parcelles mères G 966-967 – Nouvelle parcelle G 2985
- DA n° 3783 V du 21-11-2017 : Division parcelle Secteur Centre – Partie Est – Parcelle mère AC 544 – Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3784 R du 22-11-2017 : Division parcelle Secteur Centre – Partie Ouest – Parcelle mère G 2985 – Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3803 L du 09-05-2018 : Division parcelle Secteur Sud – Rachat Foncier Martinez G 3022 – Maîtrise foncier Entrée ZAC Sud
- DA n° 3804 G du 11-06-2018 : Division parcelle Giratoire – Parcelle mère AC 35 – Vente 1 Rue de Quillien (AC 576)
- DA n° 3829 X du 28-02-2019 : Division parcelles Secteur Nord – Parcelles mères G 2489-2928 – Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3830 E du 27-02-2019 : Division parcelle Secteur Nord – Parcelle mère AC 486 – Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3889 H du 10-03-2021 : Division parcelles Secteur Nord – Parcelles mères AC 585-586 – Redécoupage Lots G-n1.9 et G-n1.10
- DA n° 3890 R du 11-03-2021 : Division parcelles Secteur Nord – Parcelles mères G 3033-3034-3064 & G 3075 – Redécoupage Lots SC-n1 et SC-n2
- DA n° 3892 G du 12-04-2021 : Division parcelle Secteur Centre – Parcelle mère G 3013 – Vente délaissé Lot C29 (G 3151)
- DA n° 3901 J du 28-07-2021 : Regroupement parcelles Secteur Sud – Partie Nord-Est – Parcelles mères AC 96-97-98-339– Nouvelle parcelle AC 622
- DA n° 3902 E du 16-07-2021 : Regroupement parcelles Secteur Sud – Partie Sud-Est – Parcelles mères AD 88-89-90– Nouvelle parcelle AD 297
- DA n° 3903 A du 16-07-2021 : Regroupement parcelles Secteur Sud – Partie Ouest – Parcelles mères G 968-970-971-972-973-974-975-992-976-977-978-979-980-981-982-983-990-991-1009-1010-1011-2709-2713-2714-2885-2907-2908-2942-3022 – Nouvelle parcelle G 3152
- DA n° 3924 H du 07-03-2022 : Division parcelle Secteur Sud – Partie Sud-Est – Parcelle mère AD 297– Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3925 D du 07-03-2022 : Division parcelle Secteur Sud – Partie Nord-Est – Parcelle mère AC 622– Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3927 V du 09-03-2022 : Division parcelle Secteur Sud – Partie Ouest – Parcelle mère G 3152– Cession Lots à Bâtir
- DA n° 3932 K du 19-05-2022 : Division parcelles Secteur Sud – Parcelles mères G 1819-1825 – Vente délaissés Choupault (G 3239) & Kervédou (G 3237-3238)
- DA n° 3932 K du 19-05-2022 : Division parcelles Secteur Sud – Parcelles mères G 3195-3235 – Echanges Terrains Lot S44 (G 3251-3252) / Vente délaissé Lot S45 (G 3253)

2.1.4. L'archéologie diagnostic et préventive

Par courrier transmis aux services de la DRAC-SRA en date du 19 juillet 2013, la SAFI, conformément au Code du Patrimoine et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive a sollicité les services préfectoraux pour une demande d'analyse du foncier global de la ZAC et un positionnement pour la mise en œuvre éventuelle de fouilles archéologiques préventives diagnostic.

Par courrier en date du 22 août 2013, les services préfectoraux ont stipulé à la SAFI que le foncier global de la ZAC Les Hauts du Sénéchal (Hors bois) sera soumis à des fouilles archéologiques préventives diagnostic.

A la demande de la SAFI, les opérations de fouilles se sont réalisées en 2 phases dépendantes de la maîtrise foncière :

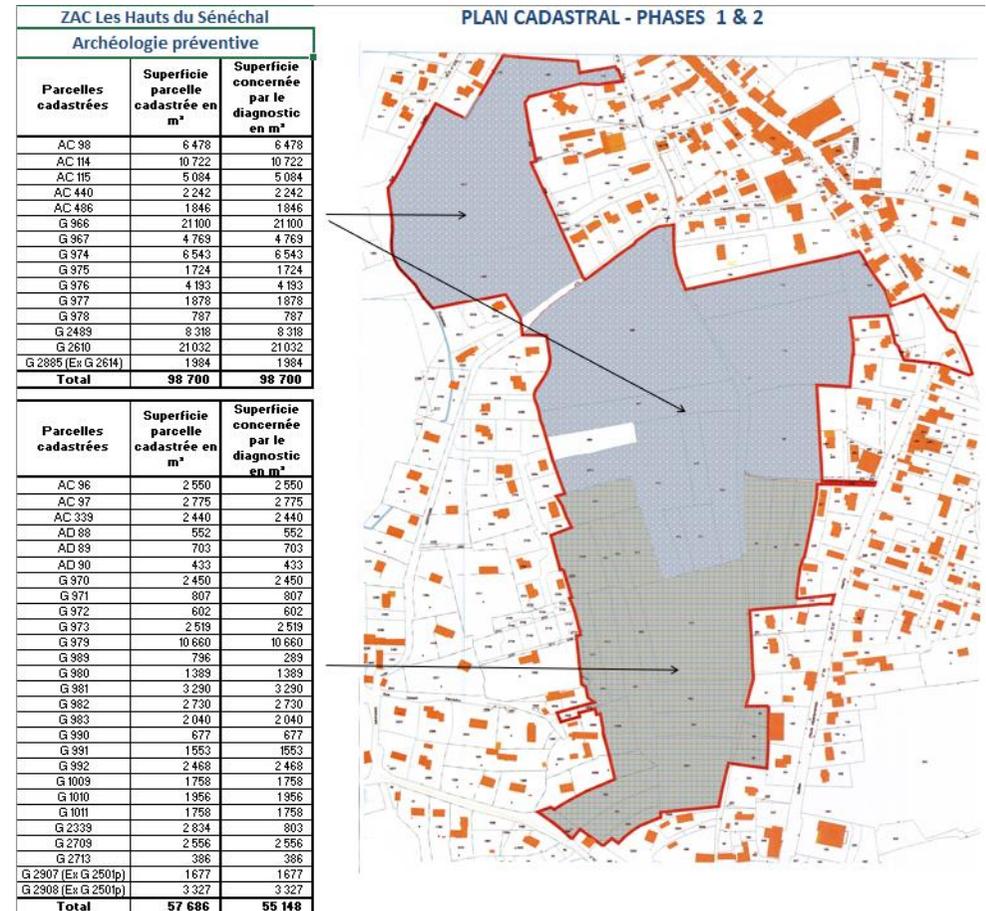
Dans le cadre administratif de la procédure de fouilles, 6 arrêtés préfectoraux ont été notifiés :

- Arrêté 2016-043 Global (Annulé)
- Arrêté 2016-044 Phase 1 (Annulé)
- Arrêté 2016-045 Phase 2 (Annulé)
- Arrêté 2016-095 Global modifiant le 2016-043
- Arrêté 2016-096 Phase 1 modifiant le 2016-044
- Arrêté 2016-097 Phase 2 modifiant le 2016-045

Les fouilles archéologiques de la 1^{ère} phase ont été réalisées par l'INRAP en avril 2016. Par courrier en date du 23 juin 2016, les services de la DRAC-SRA ont notifié à la SAFI la libération de toute contrainte archéologique des terrains objets de la 1^{ère} phase.

Les fouilles archéologiques de la 2^{ème} phase ont été réalisées par l'INRAP en septembre 2019.

Par courrier en date du 13 février 2020, les services de la DRAC-SRA ont notifié à la SAFI la libération de toute contrainte archéologique des terrains objets de la 2^{ème} phase.



2.1.5. Les actions de commercialisation

La commercialisation des lots à bâtir s'est faite essentiellement par :

- Le réseau de communication auprès des constructeurs de maisons individuelles mis en place par la SAFI puis Finistère Habitat : mailing mensuel et à la demande
- Le site internet de la SAFI puis celui de Finistère Habitat : www.safi29.fr / www.finisterehabitat.fr
- Le site internet de la commune de Clohars Carnoët : www.clohars-carnoet.fr/amenagements-travaux/zac-les-hauts-du-senechal
- Le site internet "Le Bon Coin" : www.leboncoin.fr
- Des articles de presse dans le Télégramme – Ouest France & KloarInfos
- Un panneau de commercialisation en entrée de ZAC Secteur Centre (Giratoire)

ICI, SE PRÉPARE LE QUARTIER

« LES HAUTS DU SÉNÉCHAL »



SAFI
SOCIÉTÉ
D'AMÉNAGEMENT
DU PAYSAGE

Place Général de Gaulle
29300 Clohars-Carnoët
02 98 71 53 90
www.clohars-carnoet.fr

4 Rue du 19 Mars 1962
29000 Quimper
02 98 76 21 30
www.safi29.fr

Maitrise d'oeuvre :

SETUR
Urbanisme et B.E.T
16 Rue de la Croix aux Potiers
35176 Chartres-de-Bretagne
02 99 41 35 35

SDEF
9 Allée Sully
29000 Quimper
02 98 10 36 36

DEKRA
Coordinateur SP5
14b Rue François Touleac
56100 Lorient
06 27 31 49 57

Entreprises :

Lot 1 - Terrassements, Voirie, Assainissement COLAS
ZI Kernevez - 4 rue du Rortgen
29000 Quimper
02 98 55 62 13

Lot 2 - Eau Potable, Telecom, Eclairage Public Bouygues ES
9 rue Sainte anne de Guélen
29000 Quimper
02 98 53 21 11

Lot 3 - Espaces verts Atlantique Paysages
Chemin de Kerbois
56400 Auray
02 97 24 21 07

Réseau Electrique HTBT Réseau Sud Bretagne
Kervidantou 3
29300 Quimper
02 98 96 38 90



Phase 1 : Aménagement Secteur Centre et giratoire

Pour les lots groupés dédiés à un partenariat avec un promoteur, des plaquettes et panneaux de communication + relais sur les sites Internet ont été diffusés.

Exemple pour le partenariat établi avec "Maisons de l'Avenir" sur les Secteurs Centre & Nord



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE !

Maison du T4 au T5

À partir de **189 000€***

LES HAUTS DU SÉNÉCHAL

Quartier Centre

CLOHARS-CARNOËT (29)

maisons de l'avenir

CITY GROUPE HEXAÏOM

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER
02 97 21 40 68

11 Boulevard du Général Leclerc
56100 LORIENT

infos@maisonsdelavenir.com

VIVRE À CLOHARS-CARNOËT

CAMPAGNE, MER ET VILLE

La commune littorale de Clohars-Carnoët est très attractive, tant d'un point de vue touristique que résidentiel de fait de sa proximité de Lorient (20 km).

Cette commune de Finistère Sud compte 4300 habitants et inclut la station balnéaire de Rivada, le Port de Dolan et différentes plages à seulement quelques minutes du Bourg.

UNE VILLE DYNAMIQUE

La Zone Artisanale de Kerenn, située à proximité, a été entièrement réhabilitée, bénéficiant ainsi d'un nouvel énergie électrique. Elle compte 27 entreprises qui travaillent dans un cadre de travail sécurisé et adapté. De plus, c'est une ville à fort tissu associatif et riche d'équipements :

- Ecoles maternelles publiques et privées
- Ecoles élémentaires publiques et privées
- Espace Musique, Danse et Ludotèque
- Espace jeunesse

UN QUARTIER EN PLEIN CENTRE-VILLE DES COMMERCES ET ACTIVITÉS À PROXIMITÉ

 Supermarchés
 Boulangeries
 Restaurants
 Poissonnerie

 Coiffeurs
 Pharmacies
 Médecins
 Banque

LES HAUTS DU SÉNÉCHAL QUARTIER NORD

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UNE DE CES 4 MAISONS BÂTI ACTIV T4 ou T5

- Terrains de 376 à 585 m²**
- Maisons de 85 à 95 m²
- Maisons accessibles à tous types de profils :
 - > 3 à 4 chambres
 - > Garage

CONCEPT BÂTI ACTIV :

- Implantation bioclimatique pour une orientation optimale,
- Ventilation Mécanique par insufflation (VM) pour un air intérieur purifié,
- Domotique pour gérer votre maison depuis votre smartphone,
- Panneaux photovoltaïques en option pour un budget énergie 0€**.

→ Augmentation du confort de vie, diminution des coûts d'entretien et d'énergie.

LE LOTISSEMENT

- À deux pas du Bourg
- À proximité des commodités
- Conçu dans une démarche de développement durable.

À PARTIR DE 210 000€**



MAISON BÂTI ACTIV

2.2. Les principaux marchés d'études et de maîtrise d'œuvre

■ Les marchés de maîtrise d'œuvre :

Dans le cadre de la conception et la réalisation de l'ensemble de l'opération d'aménagement ZAC, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet SETUR suite à la commission d'aménagement SAFI en date du 08 avril 2013.

Compétences : Urbanisme – Bureau d'études VRD & Paysagiste

■ Les marchés de SPS :

Pour le suivi de l'ensemble des travaux de viabilisation et de finition de la ZAC, le marché de SPS a été confié au Bureau DEKRA.

■ Les prestations de géomètre :

Les prestations de géomètre pour l'ensemble de l'opération ont été confiées à Le Bihan & Associés.

2.3. Les principaux marchés de travaux

Pour la réalisation des travaux de VRD et d'aménagements paysagers de l'ensemble de la ZAC, les entreprises suivantes ont été retenues suite à la commission d'aménagement SAFI en date du 04 décembre 2015 :

- Lot 1- Terrassement – Voirie – Assainissement & Maçonnerie : COLAS en cotraitance avec TOULGOAT pour le Secteur Centre & TRAOUEN pour les Secteurs Nord & Sud
- Lot 2- Eau Potable Communication & Eclairage Public : BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
- Lot 3- Aménagements Paysagers : ATLANTIC PAYSAGES

NOTA : Concernant l'éclairage public, le SDEF ayant compétence depuis 2017 sur la commune de Clohars Carnoët, la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des travaux de réseaux et d'édification des mâts pour les Secteurs Nord & Sud lui ont été délégué avec comme principe de faire appel à BOUYGUES pour la réalisation des travaux.

Gestionnaire réseaux Eaux Usées : Quimperlé Communauté

Gestionnaire réseaux Eaux Pluviales : Quimperlé Communauté

Gestionnaire réseau Adduction d'Eau Potable : Quimperlé Communauté

Les concessionnaires sont :

- SDEF : Alimentation Basse Tension sur toute la ZAC & Eclairage Public pour les Secteurs Nord & Sud
- Enedis (ex ERDF) : Alimentation Moyenne Tension
- GRDF : Réseau Gaz
- Orange : Réseau Télécommunication
- SAUR : Ancien concessionnaire Réseau Adduction d'Eau Potable jusqu'au 31/12/2023

2.4. Les réalisations à fin d'année 2023

■ Giratoire Entrée Est - Secteur Centre

- 1ère phase - Travaux d'aménagement de septembre à octobre 2016
- 2ème phase - Travaux de finition de voirie, de mai à juin 2017
- Réception sans réserve le 13 octobre 2017



■ Aménagement Secteur Centre

- 1ère phase - Travaux de viabilisation d'octobre 2016 à juin 2017
- 2ème phase : Travaux de finition de voirie de juin à novembre 2020
Travaux d'aménagement paysagers et mobiliers publics de décembre 2020 à juillet 2021
- Démarrage commercialisation des lots à bâtir en janvier 2017



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900310-20241113-202464-DE



Vue aérienne Travaux de finition de voirie et espaces verts

Secteur Centre de la ZAC

Mai 2022

Aménagement Secteur Nord

- 1^{ère} phase - Travaux de viabilisation d'avril à octobre 2018
- 2^{ème} phase - Travaux de finition de voirie prévus au printemps 2025
Travaux d'aménagement paysagers et mobiliers publics prévus à l'automne 2025
- Démarrage commercialisation des lots à bâtir en juin 2018



*Vue aérienne Travaux de viabilisation
Secteur Nord de la ZAC
Mai 2022*

Aménagement Secteur Sud

- 1ère phase - Travaux de viabilisation de mars 2021 à février 2022
- Démarrage commercialisation des lots à bâtir en septembre 2021



*Vue aérienne Travaux de viabilisation - Secteur Sud de la ZAC
Mai 2022*

Les réalisations opérées au cours de l'année 2023 :

Au cours de l'année 2023 se sont déroulées les actions suivantes :

- Poursuite des actions de commercialisation en vue des cessions des lots libres de constructeurs ainsi que les lots dédiés aux promoteurs sociaux et privés sur les Secteurs Centre - Nord & Sud de la ZAC
- Travaux d'entretiens des espaces verts et lots en attente de commercialisation + divers travaux d'aménagement
- Démarches auprès de la famille Le Dain pour assurer la pleine possession foncière des lots S30 & S31

3 - Volet financier de l'opération

3.1. Arrêté des comptes au 31-12-2023

■ **6 605 763 € HT soit 78,72 % des dépenses ont été constatées dont :**

Etudes générales :	46 797 € HT
Terrains, acquisitions et frais fonciers :	2 574 464 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre :	267 089 € HT
Travaux :	2 845 347 € HT
Frais annexes :	34 959 € HT
Frais financiers :	287 412 € HT
Frais de société :	549 696 € HT

■ **6 707 628 € HT soit 79,94 % de recettes ont été constatées dont :**

Participation d'équilibre à l'opération :	285 000 € HT
Cessions programmes privés :	5 774 813 € HT
Cessions programmes sociaux :	456 180 € HT
Cessions d'immeubles construits :	99 377 € HT
Participation réseaux :	73 400 € HT
Autres produits :	18 856 € HT
Produits financiers :	3 € HT

■ **Trésorerie de l'opération au 31-12-2023 : + 2 282 205 €**

3.2. Prévisionnel des dépenses sur l'année 2024

■ **Etudes générales**

Le montant de 4 380 € HT a été budgété sur l'année 2024 pour des travaux de géomètre (DA + remise en place de bornes diverses) ainsi que des diagnostic amiante en vue de la démolition du poulailler qui appartenait à Mme Le Dain et qui doit être démoli en début d'année 2025.

■ **Terrains, acquisitions et frais fonciers**

Le montant de 500 € HT a été budgété sur l'année 2024 pour couvrir les frais d'acte notariés d'échange de terrain avec le Lot S44.

■ **Honoraires de maîtrise d'œuvre**

Le montant de 4 135 € HT a été budgété sur l'année 2024 pour l'établissement des VISA PC des projets de construction sur le Secteur Sud.

■ **Travaux**

Le montant de 52 636 € HT a été budgété sur l'année 2024, pour des travaux de mise en œuvre du parking Secteur Sud proche de la Rue de Quillien, la mise en œuvre d'une clôture pour séparer la propriété de Mme Le Dain et le Lot S31, ainsi que des travaux d'entretien des lots restant à commercialiser sur les Secteurs Nord & Sud + Travaux divers et imprévus.

■ **Frais annexes**

Le montant de 3 000 € HT a été budgété sur l'année 2024 essentiellement pour le paiement des Impôts fonciers + reprographies diverses.

■ **Frais financiers**

Le montant de 12 033 € HT a été budgété sur l'année 2024 pour couvrir les frais financiers sur emprunt.

■ **Frais de société – Rémunération Finistère Habitat**

Le montant de 21 145 € HT correspond à la rémunération de Finistère Habitat sur l'année 2024, soit :

- 2 891 € HT de rémunération proportionnelle aux dépenses TTC constatées
- 14 254 € HT de rémunération proportionnelle aux recettes TTC constatées
- 4 000 € HT en conduite générale d'opération
- 0 € HT de rémunération liée aux missions foncières

3.3. Prévisionnel des recettes sur l'année 2024

■ **Participation communale**

65 000 € HT de participation communale est prévue d'être versée sur l'année 2024.

■ **Cession Programmes privés**

176 512 € HT de recettes de cessions foncières liées aux lots libres + MIG sont prévues d'être actées sur l'année 2024.

■ **Cession Programmes sociaux**

108 000 € HT de recettes de cessions foncières liées aux programmes sociaux Aiguillon sur le Secteur Sud sont prévues d'être actées sur l'année 2024.

■ **Cessions diverses**

Aucune recette sur ce poste n'est prévue d'être versée sur l'année 2024.

■ **Autres produits & Participations aux équipements de la ZAC**

Aucune recette sur ce poste n'est prévue d'être versée sur l'année 2024.

3.4. Principales actualisations au bilan prévisionnel CRAC 2023

Le budget global de l'opération au CRAC 2023 est de 8 390 868 € HT, en augmentation de + 8 000 € HT par rapport au bilan CRAC 2022.

3.4.1. Dépenses

- Le poste « Etudes générales » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 65 000 € HT.
- Le poste « Terrains, acquisitions et frais fonciers » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 2 620 000 € HT.
- Le poste « Honoraires maîtrise d'œuvre » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 315 000 € HT.
- Le poste « Travaux » augmente de + 20 000 € HT par rapport au bilan CRAC 2022 : 4 279 000 € HT.
Cette augmentation s'explique par l'augmentation des montants de travaux liés à l'éclairage public sur le Secteur Nord de la ZAC ainsi que des travaux d'aménagement de cheminement piéton au droit de la Rue de Doëlan
- Le poste « Frais annexes » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 90 000 € HT.
- Le poste « Frais financiers » diminue de – 13 258 € HT par rapport au bilan CRAC 2022 : 341 734 € HT.
Ce poste est amené à varier tout au long de l'opération en fonction des prévisions de recettes et dépenses qui seront actualisées d'années en années.
- Le poste « Frais de société » augmente de + 1 257 € HT par rapport au bilan CRAC 2022 : 680 123 € HT.
Cette augmentation est due à l'évolution de dépenses rémunérables de l'opération (calcul de la rémunération sur dépenses TTC en %) + évolution des recettes TTC des ventes de terrains à bâtir.

3.4.2. Recettes

- Le poste « Participation communale » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 594 479 € HT.
Participation globale d'équilibre à l'opération : 594 479 € HT (Non taxable)
- Le poste « Cessions programmes privés » augmente de + 8 000 € HT par rapport au bilan CRAC 2022 : 6 590 573 € HT.
Cette augmentation s'explique par la renégociation de vente d'îlot sur le Secteur Sud de la ZAC
- Le poste « Cessions programmes sociaux » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 564 180 € HT.
- Le poste « Ventes terrains commune » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 450 000 € HT.
- Le poste « Ventes d'immeubles construits » & « Délaissés de terrain » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 99 377 € HT.
- Le poste « Participation réseaux » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 73 400 € HT.
- Le poste « Autres produits » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 18 856 € HT.
- Le poste « Produits financiers » ne subit pas de variation au bilan CRAC 2023 : 3 € HT.

3.5. La trésorerie de l'opération

Année	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Juin 2028
Solde de trésorerie de l'opération	+ 2 282 205 €	+ 1 710 853 €	+ 1 116 482 €	+ 574 352 €	+ 130 648 €	0 €

2 emprunts ont été mobilisés au cours de l'année 2022 afin d'anticiper la non-réalisation des projets Espacil Accession sur le Secteur Nord (680 138 € HT de recettes attendues) & la non-réalisation du projet ACP Immo sur le Secteur Centre (300 000 € HT de recettes attendues)

La trésorerie positive de l'opération s'explique par la concrétisation des projets Espacil Accession & ACP Immo ainsi que par la très bonne commercialisation des lots libres de constructeurs sur le Secteur Sud qui a dépassé toutes nos prévisions malgré un contexte bancaire qui s'est considérablement durci.

3.6. L'échéancier du versement de la participation du concédant

Montant versé à Finistère Habitat au 31-12-2023 : 285 000 € HT - 285 000 € TTC.

- Dont :
- Montant Participation d'équilibre à l'opération : 285 000 € HT
 - Montant Participation aux équipements de l'opération : 0 € HT - 0 € TTC
 - Montant Participation en nature (apport de Terrain) : 0 € HT

A partir de 2024, la participation du concédant est lissée de la manière suivante :

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Montants Participation concédant	65 000 € HT	49 479 € HT			

4 - CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900310-20241113-202464-DE

Au cours de l'année 2023, le travail de Finistère Habitat a été essentiellement axé sur :

- Le transfert de l'opération de la SAFI à Finistère Habitat sur les plans administratifs, financiers et fonciers
- La poursuite de la commercialisation des lots à bâtir libres de constructeur sur le Secteur Sud + Lots dédiés aux bailleurs sociaux (locatifs sociaux & PLS/PSLA) sur le Secteur Sud + lots MIG (Maisons de l'Avenir & Arteco) sur les Secteurs Sud et Nord + Promoteur privé (ACP Immo) sur le Secteur Centre
- La mise en œuvre des travaux d'entretiens des espaces verts et lots en attente de commercialisation + divers travaux d'aménagement.
- Les démarches auprès de la famille Le Dain pour assurer la pleine possession foncière des lots S30 & S31

Les objectifs pour cette année 2024 sont de :

- Préparer les travaux de finition de voirie et d'espaces verts sur le Secteur Nord en vue de leur réalisation au printemps 2025
- Poursuivre la commercialisation des lots à bâtir libres de constructeur sur le Secteur Sud + Lots dédiés aux promoteurs privés (MIG et semi-collectif) + Lots dédiés aux bailleurs sociaux (locatifs sociaux & PLS/PSLA) sur le Secteur Sud
- Trouver un porteur de projet pour le programme privé du lot SC-S1 et l'accompagner dans sa définition de projet d'habitat collectif privé
- Assurer la pleine propriété des Lots S30 & S31 en vue de leur mise en commercialisation.
- Mettre en œuvre les travaux d'entretiens des espaces verts et lots en attente de commercialisation + divers travaux d'aménagement
-



Quimper le 18/10/2024

Signatures :

Le Directeur Aménagement
Nicolas JOUSSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Jousset', written over a light blue background.

5 - ANNEXES FINANCIERES - BILAN PREVISIONNEL



CR 213 CLOHARS-CARNOET - ZAC LES HAUTS DU SENECHAL

Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2023

18/10/2024 16:52

Chiffres en €

JOUSSET Nicolas

Intitulé	Bilan		Engagements		Fin 2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028	Bilan	
	Initial	En cours	Engagé	Reste	Année	Année	Cumul	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
DEPENSES	7 537 727	8 382 868	7 616 954	1 011 192	6 453 591	152 171	6 605 763	97 829	381 476	267 883	610 336	427 581	8 390 868	8 000
1 Etudes générales	50 000	65 000	50 673	3 877	43 697	3 100	46 797	4 380	1 000	1 000	9 750	2 074	65 000	
2 Terrains, acquisitions et frais fonciers	2 500 000	2 620 000	2 574 464		2 558 535	15 929	2 574 464	500	2 680		34 189	8 167	2 620 000	
3 Honoraires	195 718	315 000	313 711	46 622	259 447	7 642	267 089	4 135	13 806	12 720	17 251		315 000	
4 Travaux	3 980 625	4 259 000	3 775 225	929 878	2 837 960	7 387	2 845 347	52 636	313 190	225 900	441 680	400 247	4 279 000	20 000
5 Frais annexes	80 000	90 000	34 826	-133	34 740	219	34 959	3 000	3 500	3 500	31 000	14 041	90 000	
6 Frais financiers	108 000	354 992	309 020	21 608	269 421	17 991	287 412	12 033	7 067	2 407	32 815		341 734	-13 258
7 Frais de société - Rémunération	623 384	678 876	559 035	9 339	449 792	99 904	549 696	21 145	40 233	22 357	43 650	3 053	680 133	1 257
8 Provisions														
RECETTES	7 537 727	8 382 868	7 709 140	1 001 512	4 565 654	2 141 974	6 707 628	349 512	539 022	230 226	515 000	49 479	8 390 868	8 000
1 Versement collectivité	594 479	594 479	350 000	65 000	285 000		285 000	65 000	65 000	65 000	65 000	49 479	594 479	
2 Ventes de terrains aménagés et droits à	6 473 248	7 696 130	7 266 881	936 512	4 188 395	2 141 974	6 330 369	284 512	474 022	165 226	450 000		7 704 130	8 000
3 Autres produits	470 000	92 256	92 256		92 256		92 256						92 256	
4 Produits financiers		3	3		3		3						3	
RESULTAT D'EXPLOITATION			92 186	-9 680	-1 887 937	1 989 803	101 865	251 683	157 546	-37 657	-95 335	-378 102		
AMORTISSEMENTS		5 735 000	5 735 000	2 112 755	3 101 425	520 820	3 622 245	762 699	767 665	531 591	50 799		5 735 000	
1 REMBOURSEMENTS AVANCES														
2 AVANCES VERSEES														
3 EMPRUNTS		5 735 000	5 735 000	2 112 755	3 101 425	520 820	3 622 245	762 699	767 665	531 591	50 799		5 735 000	
4 TVA														
MOBILISATIONS		5 735 000	5 735 000		5 735 000		5 735 000						5 735 000	
1 AVANCES RECUES														
2 REMBOURSEMENT (DES AVANCES														
3 EMPRUNTS		5 735 000	5 735 000		5 735 000		5 735 000						5 735 000	
4 TVA														
FINANCEMENT				-2 112 755	2 633 575	-520 820	2 112 755	-762 699	-767 665	-531 591	-50 799			
TRESORERIE					736 025	2 282 205		1 710 853	1 116 482	574 352	130 648			



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOËT
Séance ordinaire du 13 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN,

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
- Marie HERVE GUYOMAR procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOE, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-064

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 8.4 Aménagement du territoire

OBJET : ZAC les Hauts du Sénéchal : Approbation du CRAC 2023

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2012, la Commune de Clohars-Carnoët a décidé de confier à la SAFI la réalisation du projet urbain ZAC « Les Hauts du Sénéchal ». A cet effet, la SAFI s'est vu notifier un contrat de concession d'aménagement en date du 15 juin 2012.

Compte tenu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SAFI du 25 octobre 2022 de dissolution anticipée et volontaire de la SAFI et de sa mise en liquidation amiable. Compte tenu de l'autorisation du Conseil Municipal de Clohars Carnoët en date du 14 décembre 2022 de la cession de la concession d'aménagement de la ZAC « Les Hauts du Sénéchal » dans le cadre d'un transfert d'entité économique autonome au sens des articles L.1224-1 et suivants du code du travail au profit de l'OPH Finistère Habitat.

Finistère Habitat s'est vu confié la poursuite de la réalisation de l'opération telle que prévue par la concession d'aménagement et ses avenants.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, Finistère Habitat présente au Conseil Municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité - arrêté des comptes au 31/12/2023 - (CRAC 2023) pour approbation.

Le montant inchangé de la participation présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit : 594 479 € au titre d'une participation d'équilibre, participation non taxable.

Les prochains versements de la participation d'équilibre globale à l'opération se présentent comme suit :

- Montant pour l'année 2024 : 65 000 € HT
- Montant pour l'année 2025 : 65 000 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ❖ Approuve le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 8 390 868 € HT, en augmentation de + 8 000 € HT par rapport au bilan CRAC 2022,
- ❖ Approuve les montants de dépenses et recettes arrêtés au 31 décembre 2023,
- ❖ Approuve les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2024 et années suivantes,
- ❖ Approuve le montant de la participation communale pour l'année 2024, soit 65 000 € HT
- ❖ Approuve le montant de la participation communale pour l'année 2025, soit 65 000 € HT.

ABSTENTIONS : Tiphaine MICHEL, Lauriane COZ, Marc PINET, Yves KERVRAN, Loïc PRIMA, Angéline BOURGLAN

POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

Le secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



**Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 13 novembre 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN,

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie- Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
- Marie HERVE GUYOMAR, procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOE, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-065

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 8.4 Aménagement du territoire

OBJET : Dénomination du lotissement Kervihan

Le 10 avril 2024, un permis d'aménager a été accordé à l'aménageur AF OUEST pour la création d'un lotissement de 9 lots à bâtir, situé rue Pierre Jacob dit Tal Coat.

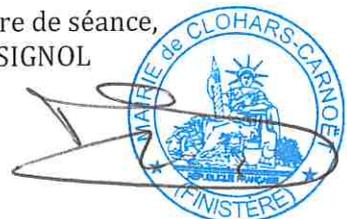


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la dénomination « Lotissement Kervihan - Lodennaoueg Kervihan. »

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques LOUX



Le secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

AMENAGEMENT URBAIN DU POULDU EAUX USEES

ENTRE-LES SOUSSIGNES

VILLE DE CLOHARS-CARNOET, dont le siège est situé Place du Général De Gaulle, 29 360 Clohars Carnoët, représentée par Monsieur Jacques JULOUX, Maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du xxx.

ET

QUIMPERLE COMMUNAUTE dont le siège est situé au 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 23 394 Quimperlé Cedex, représenté par Monsieur Sébastien MIOSSEC, Président de la communauté d'agglomération, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire du xxx.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Dans le cadre du programme d'aménagement urbain du Pouldu porté par la Ville, des travaux sont nécessaires pour dévier le réseau d'eaux usées existant dont l'implantation entre en conflit avec le bassin de gestion des eaux pluviales projetés.

Le montant de ces travaux sur le réseau d'eaux usées est estimé, au stade de l'offre, à 44 350,00 € HT.

Considérant l'opération portée par la Ville et l'intérêt technique et économique à réaliser conjointement les travaux d'assainissement et de terrassements généraux, il paraît opportun que Quimperlé Communauté délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1

QUIMPERLE COMMUNAUTE délègue à la Ville de CLOHARS-CARNOET la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement urbain du Pouldu.

ARTICLE 2

En contrepartie des dépenses réalisées, la Ville de CLOHARS-CARNOET emmètra un titre du montant final des travaux d'eaux usées à QUIMPERLE COMMUNAUTE.

Ce montant pourra être facturé sur présentation du décompte général définitif.

ARTICLE 3

Le cas échéant, chaque partie applique la TVA au taux adéquat.

Fait en deux exemplaires originaux, à

Le

**Pour la Ville de CLOHARS-CARNOET,
Le Maire,
Jacques JULOUX**

**Pour QUIMPERLE COMMUNAUTE,
Le Président,
Sébastien MIOSSEC**



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 13 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie-Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
- Marie HERVE GUYOMAR, procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOE, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET,
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-066

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 8.4 Aménagement du territoire

OBJET : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le dévoiement d'un réseau des eaux usées dans le cadre de l'aménagement urbain du Pouldu

Dans le cadre du programme d'aménagement urbain du Pouldu porté par la Ville, des travaux sont nécessaires pour dévier le réseau d'eaux usées existant dont l'implantation entre en conflit avec le bassin de gestion des eaux pluviales projeté.

Le montant de ces travaux sur le réseau d'eaux usées est estimé, au stade de l'offre, à 44 350,00 € HT (53 220 € TTC). Le devis a été validé par les services de Quimperlé Communauté.

Considérant l'opération portée par la Ville et l'intérêt technique et économique à réaliser conjointement les travaux d'assainissement et de terrassements généraux, il paraît opportun que Quimperlé Communauté, collectivité compétente en matière de gestion des réseaux des eaux usées, délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il est donc proposé que Quimperlé Communauté délègue à la Ville de Clohars-Carnoët la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de dévoiement d'un réseau d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement urbain du Pouldu.

Les dépenses réalisées par la Commune à l'occasion des travaux seront refacturées à Quimperlé Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ❖ Approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de dévoiement d'un réseau d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement urbain du Pouldu joint en annexe,
- ❖ Autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

Le secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 13 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie-Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE,
- Marie HERVE GUYOMAR, procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOCC, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-067

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Finances locales - Divers

OBJET : Admissions en non-valeur

Sur demande du Trésor public et considérant l'échec des différentes procédures de recouvrement mises en œuvre dans le cadre des recettes à percevoir présentées ci-dessous, il est proposé de valider les allocations en non-valeur des titres suivants pour la période de 2006 à 2022 sur le budget principal.

Les dépenses d'assainissement seront refacturées à Quimperlé Communauté, compétent en la matière, comme le prévoit la convention de transfert de la compétence.

BUDGET PRINCIPAL - Etat 65804900131	
Produit	Allocation en non-valeur
Restauration scolaire	508,63 €
Frais chenil	180,00 €
Droits de place	806,80 €
Assainissement	3 761,50 €
Taxe publicité	545,66 €
Autres	791,00 €
Total général	6 593,59 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les allocations en non-valeur présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

Le Secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



**Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 13 novembre 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie-Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE,
- Marie HERVE GUYOMAR, procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOCC, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-068

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Finances locales - Divers

OBJET : Décision budgétaire modificative N°2 – Budget principal

Le Trésor public a informé la collectivité que le montant du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants s'élève à 6 815 € pour l'exercice 2024.

Ce prélèvement n'était pas prévu au budget primitif.

Le dégrèvement se traduit comme une atténuation de recettes, donc une charge pour la Commune. Ce montant dégrévé est préalablement déduit des sommes versées au titre des recettes fiscales.

Il est donc nécessaire d'effectuer cette opération de neutralisation du dégrèvement par une dépense et une recette de même montant.

Budget principal

CHAP	Articles M57	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
014	7391112	Dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants	0,00 €	6 815,00 €	6 815,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	6 815,00 €	6 815,00 €
RECETTES					
73	73111	Impôts directs locaux	4 745 000,00 €	6 815,00 €	4 751 815,00 €
TOTAL RECETTES			4 745 000,00 €	6 815,00 €	4 751 815,00 €

Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de dévoiement de la canalisation d'eaux usées à la suite des travaux d'aménagement urbain du Pouldu, il est nécessaire de prévoir les écritures de travaux sous mandat en dépenses et en recettes :

Budget principal

Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
45	458109	Dévoiement réseau EU aménagement urbain le Pouldu	0,00 €	53 220,00 €	53 220,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	53 220,00 €	53 220,00 €
RECETTES					
45	458209	Dévoiement réseau EU aménagement urbain le Pouldu	0,00 €	53 220,00 €	53 220,00 €
TOTAL RECETTES			0,00 €	53 220,00 €	53 220,00 €

Afin de faire face aux dépenses imprévues liées à la subvention exceptionnelle de la crèche (votée lors du dernier conseil municipal) et aux admissions en non-valeur sollicitées par le Trésor public et relatives à des impayés d'assainissement et de divers services communaux, il est nécessaire de prévoir une décision budgétaire modificative.

Dans le cadre de la prise de compétences eau et assainissement par Quimperlé communauté au 1^{er} janvier 2019, les conditions de reprises des budgets annexes syndicaux et communaux ont été définies et prévoient concernant les admissions en non-valeur :

« Les admissions en non-valeur relatives aux budgets Eau et Assainissement constatées après le 1^{er} janvier 2019 et portant sur des facturations établies par les Communes avant le transfert sont à la charge des Communes.

Afin de ne pas faire supporter ces charges aux Communes qui n'exercent plus ces compétences, il est proposé que Quimperlé communauté prenne en charge l'intégralité de ces admissions en non valeurs présentées après le 1^{er} janvier 2019.

Les Communes communiqueront donc chaque année à la communauté un état détaillé des admissions en non valeurs portant sur les créances Eau et Assainissement afin que la communauté puisse les rembourser. »

Ainsi, les admissions en non-valeur sollicitées par le Trésor public et relatives à des impayés d'assainissement pour un montant de 3 761,50 € seront refacturées à Quimperlé Communauté.

Budget principal					
Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
011	611	Contrats de prestations de services	60 000,00 €	- 8 838,50 €	51 161,50 €
011	62268	Autres honoraires	31 300,00 €	- 10 000,00 €	21 300,00 €
Total dépenses 011			1 818 300,00 €	- 18 838,50 €	1 799 461,50 €
65	6541	Admissions en non-valeur	1 500,00 €	2 838,50 €	8 100,00 €
				3 761,50 €	
65	65748	Subventions aux associations	180 000,00 €	16 000,00 €	196 000,00 €
Total dépenses 65			432 400,00 €	22 600,00 €	455 000,00 €
TOTAL DEPENSES 011 + 65			2 250 700,00 €	3 761,50 €	2 254 461,50 €
FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	22 000,00 €	3 761,50 €	25 761,50 €
TOTAL RECETTES			22 000 €	3 761,50 €	25 761,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les décisions budgétaires modificatives présentées ci-dessus pour le budget principal de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

Le secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL





La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900310-20241113-202468-DE



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 13 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 13 novembre 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL David ROSSIGNOL, Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT, Julien LE GUENNEC, Brigitte THOMAS GENRE, Yannick PERON, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Jean-Paul GUYOMAR, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angéline BOURGLAN

Conseillers ayant donné procuration :

- Marie-Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Denise LE MOIGNE
- Marie HERVE GUYOMAR, procuration donnée à Morgane LE COZ
- Éric BADOCC, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Victor LE GOFF, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Lauriane COZ, procuration donnée à Angéline BOURGLAN

Conseillers absents : Damien DOBRENEL, Myriam RIOUAT

Secrétaire de séance : David ROSSIGNOL

Date de publication : 18/11/2024

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

DELIBERATION n° 2024-069

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Finances locales - Divers

OBJET : Décision budgétaire modificative N°3 – Budget annexe du port de Doëlan

Le chapitre 042 qui concerne les dotations aux amortissements n'a pas été suffisamment crédité pour passer la totalité des opérations.

Il convient donc de procéder à son réajustement en équilibrant l'opération avec le même montant en recettes.

Budget DOELAN**DECISION MODIFICATIVE 2024-03**

Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
FUNCTIONNEMENT					
DEPENSES					
042	6811	Dotations aux amortissements	52 300,00 €	6 642,80 €	58 942,80 €
011	61558	Autres biens mobiliers	11 000,00 €	-4 642,80 €	6 357,20 €
011	6068	Autres matériels et fournitures	2 000,00 €	-1 000,00 €	1 000,00 €
011	61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	2 400,00 €	-1 000,00 €	1 400,00 €
TOTAL DEPENSES			67 700,00 €	0,00 €	67 700,00 €
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
040	28151	Installations complexes spécialisées	0,00 €	5 404,00 €	5 404,00 €
040	28135	Installations générales, agencements des constructions	18 749,00 €	534,95 €	19 283,95 €
040	28153	Installations à caractère spécifiques	18 859,00 €	703,85 €	19 562,85 €
13	1313	Subventions d'investissement Département	100 000,00 €	-6 642,80 €	93 357,20 €
TOTAL RECETTES			137 608,00 €	0,00 €	137 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative présentée ci-dessus pour le budget annexe du port de Doëlan.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX




Le secrétaire de séance,
David ROSSIGNOL




La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES MAIRIE DE CLOHARS-CARNOËT / SELLOR

Entre

La société SELLOR, Villa Margaret - CS 90060 - 56260 LARMOR-PLAGE,
Représentée par M. Patrice VALTON, Président

Et

La mairie de Clohars-Carnoët, Place du Général de Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët
Représentée par M. Jacques JULOUX, Maire

Préambule

La Sellor exploite, par délégation de service public de Lorient Agglomération, le port de plaisance de Guidel qui comprend 200 places au ponton.

Elle s'est vue confier également depuis 2012 la gestion technique des mouillages du SIVU Pouldu Laïta dans le cadre d'une convention de prestations de services.

La Ville de Clohars-Carnoët exploite en régie 103 mouillages de plaisance au port du Pouldu (cf. plan ci-annexé).

Il est convenu entre les parties d'engager des voies de mutualisation des ressources humaines afin de consolider l'organisation du service de plaisance dans la Laïta entre les 3 entités gestionnaires de plaisance dans l'estuaire.

Il est donc décidé de consentir une convention de prestation de services entre la société Sellor et la mairie de Clohars-Carnoët, visant à la mise à disposition de personnels de la Sellor au bénéfice de la commune de Clohars-Carnoët pour assurer la gestion des mouillages.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du personnel par la Sellor, au bénéfice de la commune de Clohars-Carnoët.

Article 2 - Description de la prestation

Pour la gestion des 103 mouillages du Pouldu, la Sellor s'engage à mettre un agent de port à disposition de la mairie de Clohars-Carnoët selon le planning figurant à l'article 3 de la présente convention.

Ce temps d'intervention pourra être ajusté en fonction des besoins du service, notamment en prévoyant une présence accrue lors des périodes d'activité saisonnière.

Les deux parties en conviendront préalablement ensemble.

Cet agent de port se verra confier les missions suivantes :

- L'accueil, le conseil et les renseignements aux plaisanciers,
- L'assistance aux plaisanciers (manœuvres, remorquages) et le signalement des problèmes,
- La surveillance des installations et l'interface avec la mairie pour rendre compte de toute anomalie ou incident,
- La réalisation de relevés de port réguliers,
- Le contrôle et la perception des acquittements des escales,
- La vérification des amarres des bateaux,
- La gestion courante et la vérification des annexes,
- L'aide au plongeur lors de la vérification périodique des mouillages,
- Le contrôle des mouillages,
- Le suivi de l'entretien et des réparations sur l'ensemble des mouillages,
- La bonne tenue des racks pour annexes,
- La vérification et la surveillance de la bonne installation des pontons et passerelles du port,
- Le nettoyage et l'entretien de la cale de mise à l'eau (hors désensablement).

Il sera supervisé par le responsable du port de Guidel qui l'assistera au quotidien dans la planification des tâches et des interventions sur le port communal.

Il sera suppléé dans ses missions et interventions par les autres personnels de la Sellor lors de ses congés et en cas d'absence.

Les missions suivantes sont exclues de cette convention de prestation de services :

- Les encaissements des emplacements à l'année,
- L'établissement des factures, relances ou gestion des impayés,
- La tenue de comptes,
- La rédaction et l'envoi des courriers et contrats aux clients,
- Les travaux lourds d'entretien et de renouvellement des ouvrages (quais, pontons, lignes de mouillages...).

La fourniture de matériel (taquets d'amarrage, chaînes, platelage...), de fluides (eau, électricité, gaz, carburant) y compris les frais de communication (abonnement internet) resteront à la charge de la commune de Clohars-Carnoët.

Article 3 - Planning des interventions

L'agent de port mis à disposition par la Sellor assurera une permanence sur le site d'accueil physique des clientèles dans le bureau du port communal installé sur le quai du port du Pouldu, selon la fréquence suivante :

- En basse saison du 1^{er} septembre au 30 juin : 2 matinées par semaine.
- En haute saison du 1^{er} juillet au 30 août : 5 matinées par semaine, du lundi au samedi avec 1 jour d'interruption qui pourra varier en fonction des plannings qui seront fournis par la Sellor à la commune de Clohars-Carnoët, un mois avant le lancement de la haute saison.

Les jours et horaires retenus pour assurer cet accueil sur place sera porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage sur site.

En cas d'urgence, l'agent de port pourra aussi être mobilisé à tout moment le nécessitant, dans les heures d'ouverture de la capitainerie du port de Guidel, sur sollicitation de la commune ou de tout usager professionnel ou particulier le requérant.

Etant rattaché à la gestion du port de Guidel et exerçant à partir de celui-ci, il sera en mesure de se rendre très rapidement au port du Pouldu à bord d'une embarcation de servitude appartenant au port de Guidel.

Sur la base de ce planning, le volume horaire annuel d'intervention est estimé à 225 heures.

Article 4 - Interventions complémentaires

La mairie de Clohars-Carnoët pourrait être amenée à solliciter ponctuellement d'autres ressources de la Sellor, par exemple pour des interventions lourdes nécessitant un appui supplémentaire.

Dans cette hypothèse, la Sellor pourra affecter des personnels supplémentaires dont la présence serait facturée aux conditions suivantes : 25 € /heure.

Article 5 - Conditions financières

La Sellor appliquera les conditions tarifaires suivantes pour la mise à disposition de son personnel :

- ▶ Application du coût horaire correspondant à un poste d'agent de port qualifié au coefficient 200 de la convention nationale collective des ports de plaisance soit 25 € de l'heure.

Le règlement s'effectuera auprès de la Sellor après envoi de la facture annuelle en début d'exercice.

Les éventuelles facturations supplémentaires seront établies par la Sellor dans le mois suivant la réalisation.

Des frais de structure seront facturés à hauteur de 1 500 € par an à la commune de Clohars-Carnoët pour l'appui apporté par les services supports et la direction de la Sellor.

En outre, il est précisé qu'une convention est établie entre la mairie de Clohars-Carnoët et le SIVU. Elle prévoit la mise à disposition du personnel communal de Clohars-Carnoët au bénéfice du SIVU ainsi que le remboursement de ces frais à la commune.

Désormais c'est l'agent de port de la Sellor qui effectuera ces interventions sur le périmètre du SIVU en lieu et place de l'agent de port de la commune de Clohars-Carnoët.

Compte tenu de cette mission désormais confiée à la Sellor, à travers la mise à disposition de personnels auquel elle consent, il est convenu que les sommes correspondant à ces interventions seront désormais versées directement à la Sellor, après accord préalable donné par le SIVU.

La commune de Clohars-Carnoët continuera à percevoir du SIVU Pouldu Laïta les sommes annuelles liées à la mise à disposition des infrastructures portuaires de la commune.

Une convention entre la Sellor et le SIVU prendra en compte ce nouveau cadre.

Article 6 - Mise à disposition de moyens matériels et infrastructures portuaires

L'agent mis disposition par la Sellor pourra utiliser l'embarcation appartenant à la mairie de Clohars-Carnoët pour effectuer des prestations sur les zones de mouillage.

Il devra dans ce cadre adopter toutes les mesures de nature à maintenir cette embarcation dans un bon état de fonctionnement et en assurer l'entretien régulier : nettoyage, inspection visuelle, signalement de tout dysfonctionnement ou anomalie.

La Sellor prendra à sa charge, dans le cadre de cette mise à disposition consentie par la commune, les éventuelles réparations liées à une mauvaise manipulation de la part des agents (par exemple : hélice abîmée).

Les interventions de type changement de moteur ou de nature structurelle sur la coque et les appareils demeureront à la charge de la commune, au titre de propriétaire de l'embarcation.

La Sellor devra fournir à la commune de Clohars-Carnoët une attestation d'assurance *responsabilité civile* couvrant cette exploitation de l'embarcation de service du port du Pouldu et justifiera auprès de la commune de Clohars-Carnoët de tout sinistre survenu dans le cadre de cette exploitation.

Il est convenu expressément entre la Commune de Clohars-Carnoët et la Sellor que dans le cadre de cette mise à disposition, la Sellor est autorisée à utiliser cette embarcation uniquement dans les espaces portuaires et zones de mouillages attenants (Port de Guidel et mouillages du SIVU Pouldu-Laïta).

Un inventaire d'état du bateau et du matériel qu'il contient sera dressé préalablement à sa mise à disposition par la Commune de Clohars-Carnoët à la Sellor.

Un inventaire sera également établi pour le bâtiment modulaire de 15 m² situé sur les quais du port du Pouldu, mis à disposition de la Sellor et servant de lieu d'accueil des clients comprenant un bureau, du matériel informatique et les caméras du SIVU Pouldu Laïta.

Article 7 - Durée

Cette convention, qui prend effet le 1^{er} janvier 2025, est conclue jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction pour 2 années supplémentaires à cette échéance.

Elle donnera lieu à une facturation annuelle par la Sellor en fin d'exercice.

Article 8 – Rapport d'intervention

La Sellor s'engage à fournir chaque année, en fonction des dates de rendus fixées par la mairie de Clohars-Carnoët, un rapport d'activités reprenant l'ensemble des tâches, missions, difficultés éventuelles rencontrées... dans le cadre des interventions menées sur les mouillages et installations du port du Pouldu.

L'agent mis à disposition et son responsable pourront également participer à toute réunion, commission, conseil portuaire... en fonction des demandes formulées par les élus et techniciens de la mairie de Clohars-Carnoët.

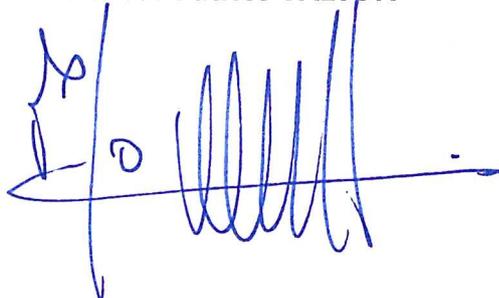
Article 9 – Indexation

Le montant de la facture, calculée en retenant le coût horaire du personnel employé par la Sellor, est susceptible d'évoluer chaque année en fonction notamment de la prise en compte de l'ancienneté, de la qualification ou de l'évolution de la valeur du point de référence (Convention collective nationale n° 3183 des Ports de Plaisance). Cette évolution du coût, répercutée sur la facture adressée à la Ville de Clohars-Carnoët, devra justifiée dans le détail par la Sellor auprès de la Commune.

Fait en deux exemplaires,

A Larmor-Plage, 22 octobre 2024

**Pour la Sellor,
Le président,
Monsieur Patrice VALTON**



**Pour la Ville de Clohars-Carnoët,
Le maire,
Monsieur Jacques JULOUX**